

29^{ème} jour du Ramadhan

Imsak : 05h17
Iftar : 19h02



LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie

**Le Président
Tebboune
réaffirme le
projet de développement
stratégique de l'Algérie**



(P3)

● **LA DÉMISSION DE JOE KENT**

Quand la guerre de Trump fissure son propre camp

(Page 16)

● **19 MARS 1962**

La victoire d'un peuple, la fin de 132 ans de colonisation

Le 19 mars 1962 n'est pas une simple date dans les livres d'histoire, c'est le moment où un peuple, après 132 ans de domination coloniale et plus de sept années d'une guerre implacable, a imposé sa volonté d'exister libre. Ce jour-là, avec les Accords d'Évian, le fracas des armes cède enfin la place à une vérité irréversible : la puissance coloniale, malgré sa supériorité militaire, n'a pas pu briser la détermination d'une nation debout. Derrière le cessez-le-feu, il y a des millions de vies bouleversées, des sacrifices immenses et une lutte portée par le Front de Libération Nationale et tout un peuple. Ce n'est pas seulement la fin d'une guerre, c'est la victoire d'une volonté collective sur l'histoire elle-même.

(Lire en Page 3)



**Des milliers de Gazaouis
menacés de cécité
en raison d'une pénurie
de médicaments
et de matériel médical**

(P2)

● **MINE DE ZINC ET DE PLOMB DE BÉJAÏA**

**Un projet stratégique
aux retombées
économiques
indéniables**

(P12)

Des milliers de Gazaouis menacés de cécité en raison d'une pénurie de médicaments et de matériel médical

Des médecins gazaouis ont tiré la sonnette d'alarme sur les milliers de cas de lésions ou d'affections oculaires qui risquent d'évoluer vers la cécité à cause de la guerre et des pénuries de médicaments et de matériel médical engendrées par le blocus imposé à l'enclave palestinienne. Plusieurs milliers de patients risquent de perdre la vue à Gaza. En cause, les graves pénuries de médicaments, de matériel chirurgical et d'outils de diagnostic engendrées par la guerre et les restrictions sionistes imposées à l'entrée de fournitures médicales, selon les témoignages de médecins gazaouis. Une crise dont l'ampleur ne cesse de s'étendre depuis 2023, a rapporté le quotidien émirati The National ce 17 mars. Avant ce conflit meurtrier qui dure depuis près de deux ans et demi, les séquelles et affections oculaires étaient soit traitées dans les hôpitaux de l'enclave, soit transférées vers des institutions médicales à l'étranger. Ces deux options sont désormais impossibles pour des milliers de

patients qui vivent sous la menace de la cécité.

9 000 PATIENTS SUR LES LISTES D'ATTENTE

Cité par The National, le Dr Walid Shaqoura, directeur de l'hôpital ophtalmologique St John de Gaza, a alerté sur la situation catastrophique de ses patients, expliquant qu'ils sont environ 9 000 à attendre des traitements et des interventions chirurgicales oculaires. Il estime que le nombre réel de personnes nécessitant un traitement ou une intervention oculaire est probablement bien supérieur à ce chiffre, établi uniquement à partir des patients hospitalisés. Pour sa part, le ministère de la Santé de Gaza recense environ 3 000 cas de cécité ou de perte de vision depuis le début du conflit.

Les lésions oculaires seraient quant à elles au nombre de 17 000, provoquées par les explosions et les projections de débris. Outre les milliers de patients en attente de traitement et les pénuries de

moyens médicaux, le Dr Abdul Salam Sabah, directeur de l'hôpital ophtalmologique spécialisé — le seul centre gouvernemental de Gaza dédié aux soins oculaires — a pointé la destruction ou le dysfonctionnement d'équipements médicaux essentiels nécessaires à la réalisation de chirurgies oculaires. Selon ce spécialiste gazaoui, « l'épine dorsale du système médical de l'hôpital est touchée », précisant que « les appareils de chirurgie de la cataracte, le matériel de chirurgie rétinienne et les dispositifs utilisés pour retirer les éclats d'obus des yeux sont complètement hors service ». Le médecin a également indiqué que, dans l'ensemble de la bande de Gaza, un seul appareil laser est actuellement fonctionnel. Évoquant la situation des entrepôts médicaux, le Dr Abdul Salam Sabah a averti qu'ils étaient presque vides, manquant cruellement de matériel chirurgical essentiel, de lentilles artificielles, de produits nécessaires aux opérations oculaires et même de sutures destinées aux chirurgies.



Pour les patients souffrant d'affections ou de lésions oculaires à Gaza, une course désespérée contre la montre est engagée : chaque jour qui passe augmente les risques de perte de la vue. Quant aux quelques patients « chanceux » qui obtiennent une recommandation de transfert à l'étranger pour se faire soigner, leur départ reste incertain en raison de la fermeture des points de passage frontaliers par l'armée israélienne.

UE- Seychelles : les îles proposent une hausse de 7 % dans l'accord de pêche



Les Seychelles ont proposé une hausse dans l'accord de pêche avec l'Union européenne (UE), bien au-delà des 3 % proposés par l'UE, a annoncé le président seychellois Patrick Hermine. Selon lui, cette initiative « était initialement faite en raison des tensions au Moyen-Orient qui affectent beaucoup l'économie du pays ». Au départ, les Seychelles souhaitaient une hausse de 30 %. Après plusieurs discussions, les îles ont finalement accepté une augmentation de 7 %. « On a essayé d'obtenir davantage pour nos ressources. L'Union européenne a expliqué pourquoi elle n'était pas en mesure d'accepter les 30 %, qui étaient en ligne avec l'inflation durant ces six dernières années », a précisé le président Hermine.

Le président Hermine a expliqué que les conjonctures actuelles, avec le conflit au Moyen-Orient, avaient contraint le pays à proposer une hausse de 30 %. « On a essayé d'obtenir davantage pour nos ressources. L'Union européenne a expliqué pourquoi elle n'était pas en mesure d'accepter les 30 %, qui étaient en ligne avec l'inflation durant ces six dernières années », a-t-il ajouté.

Selon l'agence de presse seychelloise (SNA), Victoria avait proposé une augmentation de 30 %, tandis que l'UE n'en envisageait que 3 %. Après plusieurs discussions, les îles ont finalement cédé à 7 %.

Indonésie : suspension du déploiement de troupes à Gaza

L'Indonésie a annoncé mardi la suspension de son projet d'envoyer jusqu'à 8 000 soldats dans l'enclave palestinienne de Gaza, a indiqué un membre du cabinet. « Tout est en attente », a déclaré le ministre d'État Prasetyo Hadi après une réunion de coordination au ministère de la Défense, a rapporté Antara News mercredi. Jakarta avait prévu de déployer ces troupes dans le cadre de la Force internationale de stabilisation (ISF) destinée à soutenir l'enclave palestinienne dévastée. Selon Prasetyo, la « détérioration de la situation sécuritaire régionale » est la principale raison de ce report indéfini de la participation à la mission ISF, approuvée par le Conseil de sécurité de l'ONU en novembre dernier à la suite d'une résolution menée par les États-Unis.

Le président indonésien Prabowo Subianto avait également indiqué que le plan d'envoyer des troupes de maintien de la paix à Gaza était désormais « suspendu ».

Les tensions régionales au Moyen-Orient se sont intensifiées depuis le 28 février, date à laquelle les États-Unis et Israël ont lancé une guerre contre l'Iran, entraînant des représailles de Téhéran sur Tel-Aviv et sur des bases américaines dans la région du Golfe.

Madagascar : Moscou et Antananarivo confirment leur rapprochement

Moins d'un mois après la première visite d'État du président malgache Michaël Randrianirina en Russie, les deux pays confirment un rapprochement marqué, a rapporté RFI, média public français. Le 19 février 2026, Vladimir Poutine avait reçu le dirigeant malgache au Kremlin, une première depuis près de cinquante ans. Dans plusieurs entretiens accordés à des médias russes, le chargé d'affaires à Madagascar, Alexei Buriak, a évoqué « une fenêtre d'opportunité », dans un contexte de politique étrangère malgache plus diversifiée qu'auparavant. Concernant le secteur énergétique, Alexei Buriak a déclaré : « Face à la pénurie importante que connaît Madagascar, j'entrevois un potentiel pour discuter de projets de production et distribution d'électricité. Avec ses technologies de pointe, la Russie pourrait aider à développer ce secteur ». Sur le plan militaire, environ 200 militaires malgaches ont été formés par des instructeurs de l'Africa Corps, l'organisation paramilitaire russe qui a succédé au groupe Wagner en Afrique. Michaël Randrianirina a indiqué à Russia Today (RT), le média public russe : « Cette collaboration avec la Russie nous permet de renouveler notre armement qui provient depuis 1975 de Russie et d'améliorer les compétences de l'armée malgache ». L'entraînement, incluant tir et pilotage de drones d'attaque récemment fournis par la Russie, s'est achevé le 6 mars.

République du Congo : Denis Sassou Nguesso réélu avec 93,5 % des voix

Selon les résultats provisoires de l'élection présidentielle organisée le 15 mars en République du Congo, le président sortant Denis Sassou Nguesso a été réélu.

Le ministre de l'Intérieur, Raymond Zephirin Mboulou, a annoncé à la télévision d'État que Nguesso avait obtenu 2 507 038 voix, soit environ 93,5 % des suffrages.

Mboulou a précisé que le nombre total d'électeurs inscrits s'élevait à 3 167 909, tandis que 2 681 587 électeurs ont participé au scrutin, portant le taux de participation à environ 84,67 %.

Selon les résultats communiqués, les autres candidats ont obtenu des scores nettement inférieurs : Mavungou Zinga Mabio (1,48 %), Uphrem Dve Mafoula (1,03 %), Destin Gavet (0,87 %), Kinyumbu Kiabungou Joseph (0,86 %), Vivien Romain (0,61 %) et Ngonga Engambe (0,33 %).

Le processus électoral a été marqué par le boycott de certains partis d'opposition, dénonçant des conditions de scrutin jugées non équitables.

La Cour constitutionnelle devrait valider les résultats et proclamer les résultats définitifs dans un délai maximal de 15 jours.

Après validation, Denis Sassou Nguesso, au pouvoir depuis près de 42 ans, entamera un nouveau mandat de cinq ans à la tête du pays.

L'État du sud-ouest de la Somalie rompt ses liens avec le gouvernement central

L'État du sud-ouest de la Somalie a annoncé mardi la suspension de sa coopération et de ses relations avec le gouvernement fédéral basé à Mogadiscio, accusant ce dernier d'ingérence dans ses affaires internes. Dans un communiqué, les autorités régionales ont affirmé que le gouvernement central tentait de déstabiliser l'administration locale en armant des milices visant à renverser le président de l'État, Abdiiaziz Hassan Mohamed Laftagareen. « L'État du Sud-Ouest déclare au peuple somalien (...) que tant qu'un gouvernement fédéral respectant le système fédéral, les principes de coexistence entre les Somaliens et l'autonomie des États membres ne sera pas établi, il met fin à ses relations avec le gouvernement fédéral en raison de son ingérence flagrante », indique le texte. Cette décision intervient dans un contexte de blocage politique persistant, alors que le pays traverse une phase de transition marquée par l'adoption de réformes constitutionnelles mettant fin à plusieurs décennies de régime transitoire. Selon des médias locaux, les vols intérieurs entre la capitale Mogadiscio et Baidoa, capitale administrative de l'État du Sud-Ouest, ont été suspendus mardi en raison des tensions politiques. Plus tôt ce mois-ci, les deux chambres du Parlement somalien ont approuvé une révision de la Constitution nationale, suscitant de vives critiques de la part de figures de l'opposition ainsi que de deux administrations régionales, le Jubaland et le Puntland, en désaccord avec le pouvoir central depuis plusieurs années.

19 MARS 1962

La victoire d'un peuple, la fin de 132 ans de colonisation

PAR : SALAH LAKOUES

Le 19 mars 1962 n'est pas une simple date dans les livres d'histoire, c'est le moment où un peuple, après 132 ans de domination coloniale et plus de sept années d'une guerre implacable, a imposé sa volonté d'exister libre.

Ce jour-là, avec les Accords d'Évian, le fracas des armes cède enfin la place à une vérité irréversible : la puissance coloniale, malgré sa supériorité militaire, n'a pas pu briser la détermination d'une nation debout. Derrière le cessez-le-feu, il y a des millions de vies bouleversées, des sacrifices immenses et une lutte portée par le Front de Libération Nationale et tout un peuple. Ce n'est pas seulement la fin d'une guerre, c'est la victoire d'une volonté collective sur l'histoire elle-même.

19 MARS 1962 : LE JOUR OÙ L'HISTOIRE BASCULE

Le 19 mars 1962, date du cessez-le-feu issu des Accords d'Évian, marque un tournant décisif dans l'histoire contemporaine. Pour le peuple algérien, ce jour ne représente pas seulement la fin officielle des combats : il incarne l'aboutissement d'un long combat de libération, né après 132 années de colonisation française et intensifié par plus de sept années d'une guerre d'une violence extrême.

UNE GUERRE TOTALE CONTRE UN PEUPLE

De 1954 à 1962, la Guerre d'Algérie fut l'une des luttes de décolonisation les plus dures du XXe siècle. Dans un pays d'environ neuf millions d'habitants, le bilan humain est immense : des centaines de milliers de morts, souvent estimés à plus d'un million et demi, des exécutions sommaires, la torture érigée en système, et des centaines de milliers de prisonniers.

LA POLITIQUE DE LA TERRE BRÛLÉE

L'armée coloniale mit en place une politique de la terre brûlée : villages rasés, populations déplacées de force. Près de trois millions d'Algériens furent regroupés dans des camps, véritables espaces de privation et de contrôle, qui ont profondément marqué la mémoire nationale.

LE RÔLE DÉCISIF DU FLN ET DU PEUPLE

Face à cette machine militaire, le Front de Libération Nationale a su imposer une stratégie originale et efficace. S'appuyant sur le soutien massif du peuple, il a transformé une lutte asymétrique en un conflit politique international. La guerre ne s'est pas limitée au territoire algérien : elle a été portée jusqu'en métropole, notamment à Paris, mettant en lumière la réalité du conflit au cœur même de la puissance coloniale. Cette stratégie a contribué à fragiliser les institutions françaises et à provoquer la chute de la Quatrième République.

DE GAULLE, ENTRE RÉPRESSION ET IMPASSE POLITIQUE

L'arrivée au pouvoir de Charles

de Gaulle en 1958, à la suite d'une crise majeure alimentée par l'armée française, marque une nouvelle phase. Cette période est souvent considérée comme la plus dure du conflit, caractérisée par une intensification des opérations militaires et des tentatives de briser la résistance algérienne.

De Gaulle multiplie les initiatives pour diviser le FLN, sans succès. Il propose notamment la « paix des braves », une offre perçue par les combattants comme une reddition déguisée. Mais la détermination du FLN et du peuple algérien reste intacte.

UNE NÉGOCIATION IMPOSÉE PAR LE RAPPORT DE FORCE

Face à l'impasse militaire et politique, et à une situation intérieure explosive en France avec l'émergence de l'Organisation de l'armée secrète, le pouvoir français est contraint de négocier. La dernière tentative de manœuvre consiste à demander un cessez-le-feu préalable. Les stratèges du FLN refusent, imposant une logique claire : un accord politique sur l'indépendance d'abord, puis le cessez-le-feu.

CETTE FERMETÉ S'AVÈRE DÉCISIVE

Les négociations aboutissent finalement aux Accords d'Évian, consacrant de facto la reconnaissance du droit du peuple algérien à l'indépendance.

UNE VICTOIRE HISTORIQUE ET FONDATRICE

Le cessez-le-feu du 19 mars 1962 ne marque pas seulement la fin des combats. Il symbolise la



victoire d'un peuple contre un système colonial, la reconnaissance internationale d'un droit fondamental : celui de disposer de soi-même. Quelques mois plus tard, le 5 juillet 1962, l'indépendance est proclamée, ouvrant une nouvelle page de l'histoire de l'Algérie.

MÉMOIRE ET HÉRITAGE

Aujourd'hui, cette date reste pro-

fondement ancrée dans la mémoire collective. Elle rappelle le prix immense payé pour la liberté, mais aussi la capacité d'un peuple à s'unir face à l'oppression. Le 19 mars n'est pas seulement un souvenir : c'est une leçon d'histoire, de résistance et de dignité, qui continue d'éclairer les générations présentes et futures.

S. L.

LA CONJONCTURE

Par R. N.

Les prix du pétrole se stabilisent dans un climat d'incertitude

Les cours du pétrole restaient fermes hier, dans un marché toujours attentif aux évolutions de l'escalade militaire dans le Golfe et au Moyen-Orient. En cours d'échanges, le prix du baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en mai, perdait 0,02% à 103,40 dollars. Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate, pour livraison en avril, reculait de 1,53% à 94,74 dollars. Plusieurs installations pétrolières et gazières situées dans les champs de South Pars et d'Assaluyeh, dans le sud de l'Iran, ont été touchées par des frappes américaines et israéliennes, selon l'agence de presse Tasnim. Aucun bilan des dégâts ni des victimes n'a été communiqué dans l'immédiat. Des vidéos diffusées sur les réseaux sociaux montrent une épaisse fumée noire s'élevant au-dessus des installations. Les cours du pétrole étaient pourtant en légère baisse plus tôt mercredi, avec la reprise d'une fraction des exportations de l'Irak via la Turquie, même si le marché restait très prudent face aux ruptures d'approvisionnement provoquées par la guerre au Moyen-Orient. L'Irak a annoncé mercredi la reprise d'une part de ses exportations pétrolières, soit 250.000 barils de pétrole par jour (bpj) acheminés par oléoduc jusqu'à un port turc, après un accord avec les autorités du Kurdistan autonome irakien.

"Cela ne représente qu'une goutte d'eau dans l'océan par rapport aux volumes actuellement bloqués dans le détroit d'Ormuz", soulignait Arne Lohmann Rasmussen de Global Risk Management. Pour pallier la flambée des prix, du pétrole issu des réserves stratégiques (400 millions de barils) devrait être débloqué immédiatement en Asie et en Océanie, puis fin mars en Amérique et en Europe par les pays de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), a précisé l'organisation. Les assurances données par les Américains, selon lesquelles la paralysie du détroit ne serait qu'une «souffrance passagère» et que la guerre s'achèverait «dans les prochaines semaines», sont contredites par la réalité du terrain. Au 18e jour du conflit, c'est plutôt une intensification des frappes qui est constatée, au lieu de la retenue à laquelle ont appelé de nombreux pays.

La crainte de voir le conflit s'étendre davantage expliquerait par ailleurs le manque de réponse à la demande d'aide adressée par le président américain Donald Trump à plusieurs pays pour sécuriser le trafic maritime dans le détroit d'Ormuz via des moyens militaires. Cette requête n'a, pour l'instant, pas rencontré de succès. Ce refus a suscité l'ire du locataire de la Maison-Blanche, qui leur a reproché de ne «pas vouloir s'impliquer». Cette prudence est également perceptible chez les pays du Golfe, cibles potentielles de représailles iraniennes en raison de la présence de bases militaires américaines sur leur sol. Plus de deux semaines après le début des frappes, ils se sont abstenus d'y répondre militairement, privilégiant la voie diplomatique pour mettre fin à ce conflit qui a embrasé la région.

R. N.

Le Président Tebboune réaffirme le projet de développement stratégique de l'Algérie

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a adressé un message à l'occasion de la commémoration du 64e anniversaire de la Fête de la Victoire (19 mars). Dans son message, le président a indiqué que «ce jour marque la fin d'une hégémonie coloniale de plus d'un siècle et trente ans, laquelle a incarné l'image d'un colonialisme de peuplelement injuste, dépourvu de toute valeur humaine, ancré dans le massacre, la destruction et le pillage, et portant les traits les plus abjects de l'agression et de la barbarie... mais un colonialisme qui s'est retrouvé tremblant et ébranlé face à la force du droit... et face aux lois de l'univers qui ont, à travers l'histoire, toujours donné raison aux quêteurs de liberté, cette valeur innée dont DIEU a doté l'humanité». Le président a ajouté que la Révolution a été menée par des héros qui ne croyaient qu'en une vie libre et digne, ou en une mort sous l'étendard du martyr, pour

que vive l'Algérie : «Nous nous sommes révoltés, c'est la vie ou la mort, et nous avons juré que l'Algérie vivra». Cette Révolution a été portée par un peuple viscéralement attaché à sa terre et jaloux de son identité, qui a poursuivi l'œuvre du 1er Novembre 1954 jusqu'à son terme, jusqu'à cet instant où il a fait témoigner l'histoire moderne d'une victoire acquise au prix de fleuves de sang... de tragédies, de destructions partout présentes, d'une terre brûlée et d'un pillage systématique. Un peuple ayant enduré tout cela est un peuple qui porte le dépôt (l'Amana) dans toute sa sacralité... et qui poursuit sa marche en s'inspirant du message des Chouhada.

UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT MULTISECTORIEL AUX AMBITIONS ÉLEVÉES

L'Algérie relève aujourd'hui les défis de l'édification de l'immunité économique et renforce les boucliers de sa souveraineté

dans un contexte régional et international perturbé. Elle a tracé sa voie en plaçant au sommet de ses priorités le renforcement des capacités de l'économie nationale, à travers de grandes réalisations structurantes et intégrées, au sein d'un projet de développement stratégique multisectoriel aux ambitions élevées.

Ce projet se concrétise sur le terrain grâce à des volontés nationales sincères, aux efforts conjugués, veillant aux intérêts de l'État et au service du peuple, croyant en une Algérie victorieuse par la participation de tous, et où se réalisent les espoirs des Algériennes et des Algériens. «En ce 64e anniversaire de la Fête de la Victoire, nous nous recueillons avec eux, avec piété, à la mémoire de nos valeureux Chouhada, et nous renouvelons, en cette occasion, notre serment de fidélité à leur message», conclut le message du président de la République.

R.N.

MINE DE ZINC ET DE PLOMB DE BÉJAÏA

Un projet stratégique aux retombées économiques indéniables

Le projet de mine de zinc-plomb Tala Hamza-Oued Amizour (Béjaïa), dont le Premier ministre, M. Sifi Ghrieb, sur instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a présidé, hier mardi, le lancement des travaux d'exploitation et de valorisation, constitue une étape importante dans le processus de développement de l'industrie minière nationale devant renforcer la position de l'Algérie en tant que producteur et exportateur de produits miniers, en cohérence avec les grandes orientations de l'Etat visant à bâtir une économie diversifiée. Le coup d'envoi des travaux de ce projet a été donné conformément aux délais fixés par le président de la République, marquant ainsi une étape décisive dans le processus de la concrétisation de ce mégaprojet inscrit parmi les projets les plus importants du secteur minier algérien ces dernières années, à l'image du projet de phosphate intégré à l'est du pays et de la mine de fer de Gara Djebilet à Tindouf. Le président de la République avait insisté, à maintes reprises, sur l'impératif de lancer ce projet avant la fin mars 2026, au regard de ses retombées économiques indéniables pour la région en particulier et pour l'économie nationale de manière générale. Ce site minier est l'un des plus grands gisements de plomb et de zinc de la région, avec des réserves importantes lui permettant de constituer un pilier essen-

tiel de l'industrie minière nationale pour les décennies à venir, avec des réserves géologiques estimées à 53 millions de tonnes, dont 34 millions de tonnes exploitables. Il repose sur un plan de développement progressif comprenant la phase d'exploitation, de traitement ainsi que de transformation industrielle. Il s'appuie aussi sur l'intégration des technologies les plus récentes dans le domaine de la séparation et du traitement minéral, garantissant une rentabilité élevée et une qualité compétitive des produits finaux, selon des explications fournies par la Société nationale de recherches et d'exploitation minière (Sonarem).

MUSTAPHA MEKIDÈCHE :
« LA MINE D'OUED AMIZOUR RENFORCERA LA POSITION DE L'ALGÉRIE SUR LE MARCHÉ INTERNATIONAL »

L'ancien président du panel du mécanisme africain d'évaluation par les pairs et ancien dirigeant de l'Entreprise nationale de l'engineering pétrolier, Mustapha Mekidèche, est revenu ce mardi sur le lancement prochain du projet de la mine d'Oued Amizour, dans la wilaya de Béjaïa. S'exprimant à l'émission « L'Invité du jour » de la Chaîne 3 de la Radio algérienne, il a, d'emblée, rappelé que l'Algérie dispose d'un potentiel minier considérable longtemps sous-exploité. Selon lui, « ce projet est

le fruit d'une préparation de longue haleine. » « C'est déjà un projet qui date, cela faisait deux ans que l'on préparait le lancement de ce gisement minier », a-t-il expliqué, précisant que « les contrats avaient été signés en mars 2024 avec des partenaires australiens pour l'exploitation et chinois pour la réalisation des infrastructures. »

LE GISEMENT D'OUED AMIZOUR COMME UN PROJET MAJEUR POUR L'ALGÉRIE

Il a insisté sur la complexité de la phase préparatoire, notamment en matière d'acceptabilité sociale et de concertation locale. « Il fallait construire l'acceptabilité sociale avec les autorités locales, les associations et les riverains », a-t-il souligné, évoquant également les questions foncières et les emprises nécessaires pour la mine, l'usine et les infrastructures de transport. Sur le plan stratégique, Mustapha Mekidèche considère le gisement d'Oued Amizour comme un projet majeur pour l'Algérie. « Il s'agit d'une grosse patate, comparable aux grands gisements dans les hydrocarbures », a-t-il affirmé, mettant en avant l'importance du zinc et du plomb dans les processus industriels. Avec des réserves estimées à 34 millions de tonnes, ce projet s'inscrit dans une logique d'exploitation sur une vingtaine d'années, structurée en trois phases : « réalisation, exploitation et réhabilitation. » Il a particulièrement insisté sur la phase finale. « La remise en état est incluse dès le départ dans le projet, elle prendra plusieurs



années et vise à limiter les impacts environnementaux », a-t-il précisé, évoquant le traitement des déchets miniers et la prévention des nuisances.

UN PROJET QUI VA ATTIRER DES INVESTISSEMENTS

Abordant l'impact économique, il a estimé que ce projet renforcera la position de l'Algérie sur le marché international. « Plus on avance, plus les ressources minières deviennent rares, et ce type de projet permet de renforcer notre position et d'attirer des investissements », a-t-il déclaré, soulignant également la complémentarité avec d'autres projets miniers comme celui de Gara Djebilet. Au niveau local, les retombées sont importantes. « C'est tout un microcosme économique qui va se développer », a-t-il expliqué, évoquant le désenclavement de la région, la création d'emplois et le développement des infrastructures routières, ferroviaires et portuaires. Il a également mis en avant l'importance de la formation. « Des cohortes de jeunes Algériens seront formées aux métiers de la mine et s'approprièrent les tech-

nologies », a-t-il indiqué.

RÉDUIRE LA DÉPENDANCE AUX HYDROCARBURES

Dans une perspective plus large, Mustapha Mekidèche a inscrit ce projet dans la stratégie nationale de diversification économique. « La diversification est engagée, à la fois en aval avec les industries et en amont avec le développement minier », a-t-il affirmé, estimant que ces ressources sont essentielles pour réduire la dépendance aux hydrocarbures. Enfin, il a salué les réformes visant à améliorer le climat d'investissement. « Le guichet unique facilite les démarches et renforce l'attractivité du secteur », a-t-il expliqué, ajoutant que la Sonarem pourrait à terme jouer un rôle comparable à celui de Sonatrach dans son domaine, y compris à l'international. À travers ce projet, l'Algérie semble ainsi amorcer, selon lui, une nouvelle étape dans la valorisation de ses ressources minières, en combinant exploitation économique, développement territorial et exigences environnementales.

Hamza B.

ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LES PAYS AFRICAINS

Valoriser la route transsaharienne pour renforcer les exportations

Le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, a présidé une réunion technique de coordination, consacrée à l'examen des moyens de valoriser et d'exploiter la route transsaharienne, considérée comme un axe stratégique pour le renforcement des échanges commerciaux avec les pays africains, a indiqué hier mardi un communiqué du ministère. Cette réunion s'est déroulée en présence de représentants de plusieurs secteurs ministériels et organismes concernés, notamment du ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, du ministère des Travaux publics et des Infrastructures de base, ainsi que des représentants des services des Douanes, précise le communiqué. La rencontre a également vu la participation du président du Conseil d'affaires algéro-nigérien, du directeur général de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI), en sus de représentants de la Société algérienne des foires et exportations (Safex). Au cours de cette réunion, l'accent a été mis sur l'importance de la route transsaharienne en tant que levier essentiel pour la promotion des exportations et le renforcement des échanges commerciaux intraafricains, notamment avec le Niger, tout en insistant sur la nécessité de renforcer la coordination sectorielle, afin de réunir les conditions idoines le long de cet axe stratégique. Dans ce cadre, les participants ont examiné les mécanismes d'accompagnement des opérateurs économiques, notamment les exportateurs, à travers la mise à disposition de services logistiques intégrés et la création de plateformes d'appui, permettant une exploitation optimale de ce corridor vital. Le ministre a également insisté sur la nécessité d'adopter une approche prospective fondée sur une coordination permanente entre les différents acteurs, afin de transformer la route transsaharienne en corridor économique performant, soutenant l'intégration de l'Algérie dans son espace africain et renforçant la présence du produit national sur les marchés africains prometteurs, conclut la même source.

H. B.

CRÉANCES FISCALES 2011-2025

Les nouvelles mesures d'apurement pour le contribuable précisées par un arrêté du Jo n°19

Les créances fiscales éligibles à l'abandon pour la période antérieure à 2011 et l'assainissement de celles de 2012 à 2025 sont précisées par un arrêté du Journal officiel n°19. L'arrêté signé par le ministre des Finances précise que les créances fiscales éligibles aux mesures d'abandon et d'assainissement, concernent l'ensemble des impositions fiscales non recouvrées, pénalités d'assiette de recouvrement et autres majorations comprises, enregistrées dans les écritures des receveurs des impôts, qu'elles se rapportent à des impositions émises par voie de rôle général, individuel ou découlant de déclarations spontanées souscrites par les contribuables débiteurs. Les créances fiscales issues d'impositions pour lesquelles le contribuable concerné est condamné pour manœuvres frauduleuses en matière d'assiette ou de recouvrement ne sont pas concernées par les mesures d'abandon ou d'assainissement, souligne le texte. Selon l'arrêté,

qui vient en application de l'article 122 de la Loi de finances 2026, les receveurs des impôts sont tenus d'établir, par exercice concerné, les états nominatifs des contribuables éligibles au bénéfice de l'abandon des montants des créances fiscales, enregistrées au cours des exercices de 2011 et antérieurs, renseignés par impôt, droit, taxe, pénalité ou majoration.

LES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION POUR LA PÉRIODE 2012-2025

Les contribuables bénéficient sur leurs créances fiscales enregistrées, au cours des exercices 2012 à 2025, de l'annulation des pénalités d'assiette, de recouvrement ainsi que de l'abattement de 30% des droits simples, sous réserve du paiement, en un seul versement ou par échéances, du solde restant des droits dus, au plus tard, le 31 décembre 2026, est-il noté. L'assainissement des créances fiscales enregistrées au cours des exercices 2012 à 2025, est subordonné à la souscription par le

contribuable débiteur, auprès du receveur des impôts compétent, d'une déclaration de souscription accompagnée de la situation fiscale de recouvrement arrêtée au 31 décembre 2025. Les contribuables ayant fait l'objet de redressements assortis d'application de pénalités pour manœuvres frauduleuses, dont l'action publique n'est pas éteinte par la prescription prévue à l'article 11 de la loi correspondant au 3 août 2025 portant code de procédure pénale, ne peuvent prétendre au bénéfice des dispositions prévues par l'article 122 de la loi n 25-17 correspondant au 14 décembre 2025 portant loi de finances pour 2026. Le contribuable débiteur est tenu de procéder, au moment de la souscription de la déclaration au paiement en un seul versement de la quote-part de 70% des droits simples demeurant exigibles ou par tranches, suivant un échéancier de paiement, dont la date limite de règlement ne saurait dépasser l'échéance du 31 décembre 2026.

R.N.

HADITH ET MORALITÉ

Le Pardon d'Allah

Anas Ibn Mâlik, a rapporté ceci: J'ai entendu le Messenger d'Allah dire: «Allah a dit: «Ô fils d'Adam! Si tu M'invoques et que tu mets ton espoir en Moi, Je te pardonnerai tout ce que tu as fais, sans faire de cas! Ô fils d'Adam! Si tes péchés atteignent le niveau du ciel, puis si tu sollicites Mon pardon, Je te pardonnerai, sans faire de cas! Ô fils d'Adam!

Si tu viens à Moi avec des péchés à la mesure de ce que contient la terre, puis que tu Me rencontres sans M'associer quiconque, Je t'apporterai son équivalent en pardon!», rapporté par Attermidhi dans son Djâmi', chapitre sur le

mérite du repentir et de la demande de pardon.

SENS DE CE HADITH PAR IBN HAJAR AL ASQALANI

Le sens de ce hadith est qu'Allah dit au fils d'Adam: « Ô fils d'Adam, tant que tu M'invoques pour que Je te pardonne tes péchés, que Tu espères de Moi l'exaucement de tes invocations. ». En te repentant de tes péchés, en invoquant Allah le pardon de tes péchés, en espérant de Lui l'acceptation de ton repentir et en ayant une bonne pensée de ton Seigneur qui pardonne les péchés des repentants, comme Il leur a promis cela. Allah te pardonnera tous tes péchés, en dépit de la négligence et de l'oubli, dont tu as fait preuve au moment de tes péchés. « Et Je ne fais aucun cas de ceux qui Me disent: « Pourquoi as-Tu pardonné à untel? Car personne ne Me demande des comptes sur ce que Je fais ». Allah Le Très-Haut dit: «Nul ne l'interroge sur ce qu'il fait, mais les hommes seront interrogés». (Sourate 21, 23). Aussi, Il dit : « les bonnes actions font disparaître les mauvaises ». (Sourate 11, 114). « Et toi tu as commis des péchés puis tu es revenu vers Moi en Me demandant pardon. Or, le retour vers Moi et la demande de Mon pardon sont parmi les meilleures des œuvres, et elles effacent les mauvaises actions ». Le prophète (QSSSL) a dit: «Fais preuve de piété à l'égard de Allah où que tu sois et fais suivre une mauvaise action par une bonne action, elle l'effacera. Aies vis-à-vis des gens

un bon comportement», rapporté par Attermidhi. « Ô fils d'Adam, si tes péchés atteignent les parties du ciel, que ce soit la hauteur, l'immensité ou l'abondance, et qu'ils remplissent le vide qu'il y a entre le ciel et la terre, puis si tu Me demandes pardon, que tu regrettes tes actes passés et que tu t'en repens, Je te les pardonnerai, et Je ne fais aucun cas de celui à qui cela ne plaît pas, car Je fais ce que Je veux et ce que Je décide. J'ai promis d'ailleurs cela, par faveur et miséricorde de Moi, et Je tiens toujours Mes promesses ». « Ô fils d'Adam, si Tu viens à Moi en apportant avec toi des péchés à la mesure de la terre, et s'il y a avec toi l'unicité (le Tawhid), -que tu ne m'associes personne- Je t'apporterai son équivalent en pardon afin que se dissipent tes péchés devant Mon pardon sur la balance, et tu n'auras aucun péché qui nécessitera ton châtiment ». Il y a dans ce hadith une espérance énorme et une bonne nouvelle pour les repentants, ainsi qu'une incitation pour eux de se hâter de se repentir, d'avoir un bon espoir et de s'attacher à l'unicité d'Allah. Il est préférable pour le croyant de donner la préférence à la crainte révérencielle sur l'espérance, dans sa jeunesse et sa bonne santé, et de la donner à l'espérance, dans sa vieillesse et sa maladie, et Allah est plus savant.

L'HISTOIRE DE CELUI QUI A TUÉ CENT PERSONNES

Voici un récit d'une personne qui était sincère avec Allah et Allah Le Très-Haut l'a crue, dont Il a

accepté le repentir et dont Il a pardonné tous les péchés. D'après Abû Saïd Al-Khudrî le Prophète (QSSSL) a dit : «Parmi les peuples qui vivaient avant vous, il y avait un homme qui avait tué quatre-vingt dix-neuf personnes. Il demanda après l'homme le plus savant sur terre. On lui désigna un moine. Il alla le trouver et lui dit qu'il avait tué quatre-vingt dix-neuf personnes. Il lui demanda s'il lui restait une possibilité de se repentir. Le moine dit aussitôt : "Non". Alors la personne le tua sur le coup et compléta ainsi le nombre des ses victimes à cent. Puis, il demanda de nouveau après le plus grand savant de la terre. On lui désigna une personne. Il alla la trouver et lui dit qu'il avait tué cent personnes ; il lui demanda s'il lui restait quelque possibilité de se repentir. Il lui dit : "Oui et qu'est ce qui fait obstacle entre toi et le repentir ? Va dans tel pays, là-bas vivent des gens qui ne font qu'adorer Dieu. Adore donc Dieu avec eux et ne retourne jamais dans ton pays car c'est une terre de mal." Il se mit en route, et arrivé à mi-chemin, il fut atteint par la mort. Les anges de la miséricorde et les Anges des tourments se disputèrent à son sujet. Les Anges de la miséricorde dirent : "Il es venu se repentir désirant de tout son cœur retourner vers Dieu". Et les Anges des tourments dirent : "Il n'a jamais fait de bien toute sa vie durant". C'est alors qu'un Ange sous l'apparence humaine vint à eux. Ils le prirent pour juge. Il leur dit : "Mesurez la dis-

tance qui le sépare de chacune des deux terres. Destinez-le ensuite à celle dont il est le plus proche." Ils mesurèrent et trouvèrent qu'il était près de la terre qu'il voulait rejoindre, alors ce furent les Anges de la miséricorde qui lui retirèrent son âme », rapporté par Albukhari et Muslim.

MORALITÉ

Le péché doit être suivi inmanquablement d'une demande de pardon, car la plus grave des situations c'est lorsque l'homme se passe du pardon de Dieu, et rencontre la mort dans cet état. La Miséricorde d'Allah est certes, infinie, mais cela ne doit pas faire oublier la Justice d'Allah, Laquelle est impeccable et n'accepte pas que le fautif jouisse de l'impunité, pendant que ses victimes subissent ses méfaits. De là, les peines prescrites par Allah, lesquelles doivent être d'abord appliquées, avant que le pécheur puisse espérer obtenir le Pardon d'Allah et être couvert par Son immense Miséricorde. Allah Le Très-haut dit : «Dis: "Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux» (Sourate 39, 53), Allah le Tout-Puissant dit « Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelque associé. A part cela, Il pardonne à qui Il veut. Mais quiconque donne à Allah quelque associé commet un énorme péché » (Sourate 4, 48).

Les noms de Allah		
Allah Dieu	Ar-Rahmân Le Tout Miséricordieux	Ar-Rahîm Le Très Miséricordieux
Al-Mâlik Le Roi	Al-Oudûss Le Pur	As-Salâm Le Pacifique
Al-Mumin Le Sécurisant	Al-Muhaymin Le Dominateur Suprême	Al-'Azîz Le Tout Puissant
Al-Jabbâr L'Imposant	Al-Mutakabbir L'Orgueilleux	Al-Khâliq Le Créateur
Al-Barî Le Créateur	Al-Musawwir Le Formateur	Al-Ghaffâr L'Infini Pardonneur
Al-Qahhâr Le Tout Dominateur	Al-Wahhâb Celui qui octroie	Ar-Razzâq Le Grand Pourvoyeur
Al-Fattâh Le Grand Juge	Al-'Alim L'Omniscient	Al-Qabid Celui Qui saisit
Al-Bâsit Le Généreux	As-Sami' L'Audient	Al-Basîr Le Clairvoyant
Al-Hakam Le Juge	Al-'Adl Le Juste	Al-Latif Le Doux
Al-Khabir Le Bien Informé	Al-Halîm Le Très Doux	Al-'Azîm L'Immense
Al-Ghafir Le Très Pardonneur	Ach-Chakûr Le Très Reconnaissant	Al-'Alî Le Très Haut
Al-Kabîr Le Très Grand	Al-Hafiz Le Très Bienveillant	Al-Jalîl Le Sublime
Al-Karîm Le Généreux	Ar-Raqib Celui Qui surveille	Al-Mujib Celui Qui répond
Al-Hakim Le Sage	Al-Wadûd Le Tout affectueux	Al-Majid Le Tout Glorieux

Ach-Chahid Le Grand Témoin	Al-Haqq La Vérité	Al-Wakil Le Très Confiant
Al-Qawiy Le Très Fort	Al-Hamid Le Loué	Al-Mubdi' Celui Qui commence la création
Al-Mu'id Celui Qui la refait	Al-Hayy Le vivant	Al-Qayyum Celui Qui subsiste par Lui-Même
Al-Wâhid L'Unique	Al-Ahad Le Seul	As-Samad L'Absolu
Al-Qadir Le Très Puissant	Al-Awwâl Le Premier	Al-'Âkhir Le Dernier
Az-Zâhir L'Apparent	Al-Bâtîn Le Caché	Al-Barr Le Bienfaisant
At-Tawwâb L'Accueillant au repentir	Al-'Afuw Le Très Indulgent	Ar-Ra-ûf Le Bienveillant
Alladhi lahou-l-Mulk Celui qui possède la Royauté	Dhu-l-Jalâli wa-l-ikram Le Plein de Majesté et de Magnificence	Jâmi'u-n-Nâs Le Rassembleur des gens
Al-Ghaniy Le Riche	Al-Mughniy Celui Qui enrichit	Al-Mâni' Celui Qui restreint
An-Nûr La Lumière	Al-Hâdi Celui Qui guide	Ach-Châkir Le Plein de gratitude
Ar-Rachid Celui Qui oriente	Al-Kâfiy Celui Qui suffit	Al-Wâsi' Le Vaste
Al-Basil Celui Qui étend	Al-Jawwâd Le Prodigue	Badi'u-s-Samâwati wa-l-ard Le Créateur des cieux et de la terre
Al-Muhîr Celui Qui embrasse toute chose	Al-Mu'li Celui Qui octroie	Al-Fa'âlu li mâ yurid Celui Qui fait ce qu'Il veut
Al-'Alâ Le Plus Haut	Al-Matin Le Très Ferme	Al-Qarib Le Très Proche
Al-Fâtîr Le Façonneur	Al-Hasib Celui Qui compte	

LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA QUALITÉ DE LA VIE À TIPAZA

Visite à l'usine de dessalement d'eau de mer de Fouka 2

La ministre de l'Environnement et de la Qualité de la vie, Kaouter Krikou, a effectué une visite à l'usine de dessalement d'eau de mer de Fouka 2, dans la wilaya de Tipasa, à l'occasion de la Journée mondiale du recyclage (18 mars).

Lors de cette visite, la ministre s'est enquis des différentes étapes de traitement, de filtration et de dessalement de l'eau de mer, parallèlement à une visite du laboratoire dédié à la protection de l'environnement, ainsi que des différentes installations de l'usine. Elle a, à cette occasion, suivi un exposé présenté par le directeur du développement de la Société algérienne de dessalement de l'eau de mer, Sofiane Zamiche, portant sur le plan et les perspectives de l'entreprise en matière de préservation de l'environnement et de respect des écosystèmes. De son côté, l'enseignant universitaire Hamouche Aksas a présenté une communication sur l'importance scientifique et le rendement économique de l'exploitation et de la valorisation des sels en général. A son tour, la ministre a annoncé dans une déclaration à la presse, le lancement prochain d'un projet pilote de valorisation de la saumure issue du dessalement de l'eau de mer, en coordination avec la Société algérienne de dessalement de l'eau de mer et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la



Recherche scientifique, via l'Université de Boumerdes, avec l'accompagnement technique de laboratoires spécialisés dans le domaine. Mme Krikou a indiqué qu'il convient d'exploiter la saumure dans le cadre de la consécration des objectifs de développement durable, en raison de ses "importants avantages", soulignant qu'elle contient des minéraux et des substances de grande importance pouvant être utilisés dans plusieurs domaines, notamment la santé, l'industrie pharmaceutique, l'agriculture, l'aquaculture, l'industrie technologique, le bâtiment et les travaux publics, entre autres. Elle a aussi salué l'intérêt accordé par la Société algérienne de dessalement de l'eau de mer à l'aspect environnemental.

La ministre a qualifié l'usine de dessalement d'eau de mer de Fouka 2 de "projet stratégique majeur décidé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, pour faire face au stress

hydrique et, partant, garantir la sécurité hydrique", évoquant également d'autres projets adoptés par l'Algérie pour la protection de l'environnement, dont le Barrage vert.

EL BAYADH

Le monoxyde de carbone décime une famille de sept personnes

Sept membres d'une même famille sont décédés, suite à une intoxication au monoxyde de carbone, selon des informations préliminaires communiquées par les services de la Protection civile. La même source a indiqué que les services de la Protection civile sont intervenus vers 20h35 dans un logement de fonction situé au quartier Esseddikia, au chef-lieu de la wilaya, pour un incident ayant causé la mort de sept personnes d'une même famille (le père, la mère et leurs cinq enfants). Les premières hypothèses évoquent une intoxication au monoxyde de carbone. Les dépouilles des victimes ont été transférées vers la morgue de l'établissement public hospitalier « Mohamed Boudiaf ».

AÏD EL FITR

Sogral renforce son programme de transport de voyageurs à travers le pays

La Société nationale d'exploitation et de gestion des gares routières de transport des voyageurs "Sogral" a renforcé son programme en prévision de l'Aïd el Fitr, en programmant 2300 dessertes supplémentaires à travers les différentes gares routières, afin de répondre à la demande croissante habituellement en cette période.

Le chargé de communication de la société, Smaïl Saadouni, a précisé dans une déclaration à l'APS que ce programme s'étend du samedi dernier jusqu'au vendredi prochain, en plus de la semaine suivant l'Aïd El-Fitr, afin d'assurer le retour des voyageurs dans des conditions adéquates.

Il s'agit d'intensifier les dessertes à travers

le réseau des gares routières, avec une prévision d'atteindre près de 350.000 voyageurs par jour, tout en veillant au respect par les transporteurs du programme de permanence, en coordination avec les directions des transports.

M. Saadouni a indiqué que 364 guichets de vente de billets ont été mis à disposition à travers les différentes gares, dont 148 guichets équipés du service de paiement électronique. L'application

"Mahattati" a également été généralisée pour couvrir 62 gares routières, permettant aux citoyens d'acheter leurs billets en ligne sans avoir à se déplacer.

Selon M. Saadouni, 350.000 billets ont été vendus en ligne depuis le lancement de l'appli-

cation, qui propose également le service "S.O.S danger" pour signaler rapidement les dépassements, ayant permis d'enregistrer plus de 4700 signalements transférés à la cellule d'écoute mise en place par la société.

Il a affirmé que "Sogral" a pris des mesures organisationnelles spéciales pour assurer une meilleure prise en charge des voyageurs, à travers la suspension des congés hebdomadaires et annuels des agents de nettoyage et de sécurité, en coordination avec les directions des transports de wilaya et l'entreprise publique universitaire de transport et de services.

WILAYA D'ALGER

Rabehi préside une réunion du Conseil exécutif

Le ministre, wali d'Alger, Mohamed Abdenour Rabehi, a présidé une réunion du Conseil exécutif consacrée au suivi de la situation des projets inscrits au programme de développement local, a indiqué un communiqué des services de la wilaya. A l'entame de la réunion, tenue lundi soir, un exposé a été présenté sur les projets inscrits dans le cadre du programme de développement local géré par les communes, comprenant la réalisation de 311 opérations et projets de proximité. Ces projets comprennent notamment "le revêtement et l'aménagement des routes, la réhabilitation des différents réseaux, ainsi que l'aménagement et l'entretien des écoles primaires". M. Rabehi s'est dit satisfait de "l'avancement de la cadence de réalisation, notamment pour les projets qui étaient en suspens", précise-t-on de même source. Un exposé exhaustif a été présenté également sur la situation des projets inscrits dans les différents secteurs par la Direction des équipements publics. Des difficultés qui entravent la concrétisation de certains de ces projets ont été évoqués, dont la non disponibilité du foncier, l'exploitation de certaines assiettes par des citoyens, en sus de certaines entraves liées à la délivrance des permis de réalisation". A cet effet, M. Rabehi a donné "une série d'instructions portant sur la nécessité de prendre les mesures requises par les différents services concernés, tout en renforçant la coordination et en tenant des réunions périodiques afin de lever les obstacles", conclut le communiqué.

ALGER

Iftar collectif au profit des personnes âgées et des enfants des centres d'accueil

Le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme a organisé au foyer pour personnes âgées de Dely Brahim (Alger), un iftar collectif au profit de cette catégorie et des enfants résidant dans les centres d'accueil relevant du secteur. Présidant l'événement qui s'est déroulé, en présence du ministre des Sports, Walid Sadi et de la ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Nacima Arhab, la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Soraya Mouloudji, a souligné que cette initiative de solidarité s'inscrit dans le cadre de "l'approche sociale engagée par le secteur", visant "à ancrer les valeurs de solidarité et à renforcer les mécanismes de protection sociale au profit des catégories prises en charge". Mme Mouloudji a rappelé à cette occasion, le programme pédagogique intégré élaboré par le ministère et appliqué par les différents établissements d'accueil et de prise en charge, un programme adapté à la particularité du mois du jeûne et à sa valeur spirituelle avec au menu une série d'activités éducatives et culturelles, des soirées et des ateliers artistiques pour animer la vie quotidienne au sein de ces établissements et renforcer l'ambiance familiale entre les résidents". Ont assisté également à cet Iftar, les représentants de différentes institutions et instances nationales, ainsi que des figures artistiques.

TIZI OUZOU Vers la démolition du siège de la direction de l'éducation

La mission d'information parlementaire, qui a entamé sa deuxième journée à Tizi Ouzou, a effectué une visite au siège de la direction locale de l'éducation. Sur place, les parlementaires ont constaté la dégradation du bâti, avant d'exhorter les responsables de la direction locale de l'éducation à évacuer les lieux en raison de la dégradation des bâtiments affectés par l'insatiabilité des sols, notamment ceux abritant les services de la scolarité, des examens et des activités culturelles. Dans sa déclaration le président de la commission, Zakaria Belkhir, a même suggéré le déplacement des personnels vers d'autres sites en attendant sa réhabilitation, voire même sa reconstruction, en étant aussi confronté au problème de glissement de terrain. Mais, pour ce, faire, il faut avoir le rapport du CTC qui doit le mentionner. «Sans ce document et l'aval du CTC, aucune décision ne peut se prendre», a-t-on appris de sources proches de ce dossier. Par la suite, la même commission a aussi suggéré lors de sa visite au CEM Halliche Hocine (Ex Base7) de la nouvelle ville de prendre en charge certains dysfonctionnements comme la surcharge des classes, l'absence d'un réfectoire et la réparation de l'importante fuite d'eau. Quant au CEM «Frères Oukal» Azib Ahmed, qui a été réalisé en préfabriqué, il a été suggéré sa démolition et sa reconstruction en armatures bétonnées. S'agissant du premier collège, il est prévu la réalisation d'une extension de six classes prévue dans l'agenda de la direction des équipements publics avec le lancement de l'avis d'appel d'offres en attendant l'affectation d'une entreprise. Quant au réfectoire, il a été inscrit dans le programme de la direction de l'éducation pour sa prochaine réalisation. Pour le CEM Azib Ahmed, lui, et les établissements de la wilaya réalisés avec le même matériau fera l'objet d'un remplacement. «Mais pour l'heure, il n'y a pas d'urgence», surtout que la ville de Tizi Ouzou ne peut se permettre de raser tous ses établissements en même temps. Il y a aussi le technicum de la nouvelle ville, construit avec le même procédé, dont une partie a été rasée et qui n'est toujours pas achevée, sans oublier, le lycée El Khensa, dont les travaux de reconstruction ont atteint les 70%, alors que sa réception est prévue en principe pour la rentrée de septembre prochain.

RASD

L'Association sahraouie condamne le pillage illégal des ressources naturelles

L'Association pour la surveillance des ressources naturelles et la protection de l'environnement au Sahara occidental a condamné le pillage continu des ressources naturelles du Sahara occidental, notamment l'extraction illégale de sable sur les côtes du territoire occupé.

Dans un communiqué, l'association sahraouie a expliqué que l'extraction de sable sur les côtes du Sahara occidental se poursuit dans le cadre de « réseaux organisés pillant les ressources naturelles du territoire ». L'association a souligné que ces activités sont menées sans le consentement du peuple sahraoui, les rendant ainsi illégales au regard du droit international et du droit international humanitaire. Le communiqué affirme en outre que ces opérations sont menées sous la supervision des autorités d'occupation marocaines, qui continuent d'exploiter systématiquement les ressources naturelles du territoire, au mépris flagrant du droit international et des résolutions de l'ONU affirmant le droit du peuple sah-



raoui à une souveraineté permanente sur ses ressources.

Les données recueillies par l'association révèlent qu'un navire étranger polyvalent a récemment accosté au port occupé d'El Aaiùn avant de se diriger vers les îles Canaries, où il aurait chargé d'importantes quantités de sable sahraoui lors de son escale.

L'association souligne que ces pratiques témoignent du pillage et de l'exploitation continus par le

Maroc, spoliateur des ressources naturelles du Sahara occidental, utilisées à des fins économiques hors du territoire, en violation manifeste du droit international et du droit international humanitaire. Elle appelle la communauté internationale et les organisations environnementales et de défense des droits humains à agir pour mettre fin au pillage des ressources naturelles du Sahara occidental et à demander des comptes

au Maroc pour ces violations persistantes.

L'association a réaffirmé son engagement à poursuivre la surveillance et la documentation de toutes les activités liées à l'exploitation des ressources du Sahara occidental et à dénoncer les réseaux impliqués dans ce commerce illégal, qui porte atteinte à l'environnement et aux droits du peuple sahraoui.

TUNISIE

Le ministère de l'Agriculture s'engage dans des projets forestiers innovants

Le ministre de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de la Pêche, Ezzeddine Ben Cheikh, a effectué une visite sur le terrain à Nabeul. Cette visite s'inscrit dans le cadre du suivi continu des projets forestiers visant à améliorer la gestion des ressources naturelles et à renforcer la durabilité environnementale dans la région. Accompagné du directeur général des Forêts et du délégué régional pour le Développement Agricole de Nabeul, le ministre a inspecté plusieurs projets clés. La visite a débuté par une inspection du projet de fixation des dunes de sable à Rteiba, une zone côtière stratégique. Le ministre a pu constater les efforts déployés pour limiter l'avancée des dunes de sable, phénomène naturel qui menace les terres agricoles et les infrastructures locales. Les résultats obtenus sont significatifs : le projet a permis de protéger les terres et de restaurer des zones auparavant vulnérables au phénomène de l'ensablement, renforçant ainsi l'équilibre écologique tout en préservant les ressources naturelles essentielles pour la région. Symbolique plantation d'arbres à Wadi El-Bir La tournée a ensuite conduit le ministre à Wadi El-Bir, où il a visité une pépinière forestière. Là, il a participé à une plantation symbolique d'arbres, marquant l'engagement du gouvernement à soutenir les programmes de reboisement et à préserver la couverture forestière en Tunisie. Ce geste a symbolisé une volonté claire de renforcer la protection du milieu naturel à travers des actions concrètes, dans le but de lutter contre la déforestation et de promouvoir des pratiques durables en matière de gestion des forêts.

LE PROBLÈME DE SALINISATION DE L'EAU ET LA SOLUTION PAR LE DESSALEMENT

Un autre point important de la visite fut la

salinisation des eaux et son impact négatif sur la productivité agricole et forestière. Le ministre a été informé des défis liés à cette problématique, notamment dans les zones côtières, où l'eau de mer pénètre dans les nappes phréatiques. Pour remédier à cette situation, un projet de station de dessalement des eaux est en cours, et devrait contribuer à améliorer la qualité des ressources en eau dans la région. Cette station permettra de garantir une alimentation en eau potable et d'assurer la pérennité des activités agricoles et forestières, un élément clé pour la durabilité du secteur forestier.

UN DÉJEUNER POUR ÉCHANGER SUR L'AVENIR DU SECTEUR FORESTIER

La visite s'est conclue par un déjeuner convivial en présence des responsables locaux et des cadres régionaux. Ce moment d'échange a permis de discuter des moyens de renforcer les efforts pour le secteur forestier et d'identifier de nouvelles initiatives pour développer la gestion durable des forêts. Les discussions ont également porté sur l'amélioration de la coopération entre les différents acteurs régionaux pour garantir l'efficacité des politiques environnementales.

LIBYE

Une discussion en ligne sur l'avenir économique du pays

La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a lancé une invitation ouverte aux Libyens à participer à une prochaine discussion en ligne axée sur la situation économique du pays, dans le cadre de ses efforts plus larges visant à impliquer les citoyens dans la construction de l'avenir de la Libye. La session est prévue le 1er avril 2026 à 17h00 et sera présidée par Ulrika Richardson, Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général de l'ONU et Coordinatrice résidente et humanitaire en Libye. Conformément à la mission, les discussions porteront sur le pilier économique du processus de dialogue structuré en cours. Les participants examineront les moyens de bâtir des institutions économiques unifiées, stables et responsables, capables de relever les défis actuels de la Libye et de répondre aux besoins de ses citoyens. La MANUL a souligné que la session est ouverte à tous les Libyens, témoignant ainsi de son engagement en faveur d'un dialogue inclusif et d'une large participation citoyenne. Les participants auront la possibilité de poser des questions et de partager leurs idées ; des réponses seront apportées durant la session. Le volet économique est devenu un élément central des efforts internationaux et locaux visant à stabiliser la Libye, notamment en raison des divisions institutionnelles persistantes et des difficultés de gestion financière. Les discussions devraient porter sur des questions clés telles que les dépenses publiques, la répartition des ressources et les mécanismes permettant d'améliorer la transparence et la responsabilité au sein des institutions étatiques. Les Nations Unies accordent une importance croissante à la participation de la société civile et du grand public à leurs initiatives, afin de garantir que toute solution politique ou économique soit ancrée dans les réalités locales. En ouvrant ce dialogue aux citoyens, la mission vise à renforcer la confiance, à encourager la participation et à soutenir une voie de réforme et de développement menée par les Libyens.

MAURITANIE

Les autorités locales supervisent les marchés en prévision de l'Aïd el-Fitr

Accompagné des walis des trois wilayas de Nouakchott, des chefs des appareils de sécurité au niveau national, des autorités administratives, sécuritaires et municipales, le ministre de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement local, M. Mohamed Ahmed Ould Mohamed Lemine, a effectué une visite de terrain dans la nuit de mardi à mercredi dans les marchés et les principaux sites stratégiques des trois wilayas de Nouakchott en vue de la fête de l'Aïd el-Fitr.

Cette visite s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des directives du Président de la République, M. Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, visant à rapprocher les services des citoyens, dans le cadre de la gouvernance de proximité.

Cette visite a permis d'évaluer directement la mise en œuvre du plan de sécurité pour l'Aïd el-Fitr, notamment le dispositif organisationnel déployé dans les principaux marchés.

Dans une déclaration à l'Agence mauritanienne d'information, le ministre a expliqué que sa visite visait à superviser et évaluer le plan de sécurité mis en œuvre à Nouakchott depuis le début du Ramadan. Il a souligné que ce plan avait donné des résultats positifs et globaux, contribuant directement à la quiétude et à la sécurité des citoyens.

Il a ajouté que cette visite lui a permis de vérifier personnellement la disponibilité des forces de sécurité et la coordination de leurs actions afin de garantir un environnement sûr pendant et après l'Aïd el-Fitr, permettant ainsi aux citoyens d'accéder librement et sereinement aux marchés, aux plages et aux parcs.

Le ministre a affirmé que les observations et les visites de terrain effectuées lors des différentes étapes de sa visite ont démontré l'efficacité du plan de sécurité. Il a précisé que les mesures du plan incluent la sécurisation des marchés et la garantie de la sécurité des clients, la régulation de la circulation afin d'éviter les embouteillages pendant les fêtes de l'Aïd, un déploiement important des forces de sécurité dans les rues, et un renforcement de la proximité avec les citoyens afin de répondre à leurs besoins et de suivre directement la situation sécuritaire.

Le ministre a conclu sa déclaration en remerciant les forces de sécurité et en saluant leurs efforts et leur disponibilité pour garantir la sécurité des citoyens.

Il convient de noter que le ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement local a systématiquement pris ces mesures ces dernières années, en coordination avec les responsables de la sécurité et les autorités administratives, notamment en de telles occasions.

Le tribunal administratif de Montreuil annule le refus de séjour, l'OQTF, l'IRTF et ordonne de mettre fin sans délai au signalement dans le système d'information Schengen

Par Me Fayçal Megherbi, avocat

Cette affaire concerne un père de famille, de nationalité algérienne qui réside en France depuis l'année 2013. Le Jugement en date du 11 mars 2026 de la 3ème Chambre du tribunal administratif de Montreuil portant le n° 2504243 avait annulé la décision préfectorale du 13 février 2025 de la préfecture de la Seine-Saint-Denis qui avait refusé de lui délivrer un titre de séjour portant la mention « vie privée et familiale », l'avait obligé de quitter le territoire français, et l'avait interdit du territoire français durant une période de deux ans et enfin l'avait signalé dans le système d'information Schengen.

Procédure :

Par une requête enregistrée le 11 mars 2025, M. KL avait demandé au tribunal d'annuler l'arrêté du 13 février 2025 par lequel le préfet de la Seine-Saint-Denis lui a refusé la délivrance d'un titre de séjour, l'a obligé de quitter le territoire français dans un délai de trente jours en fixant le pays de destination et lui a interdit le retour sur le territoire français pour une durée de deux ans et d'enjoindre au préfet de la Seine-Saint-Denis de lui délivrer un titre de séjour dans un délai d'un mois à compter de la notification du jugement à intervenir, sous astreinte de 200 euros par jour de retard et d'enjoindre au préfet de la Seine-Saint-Denis de procéder à l'effacement de son inscription au sein du système d'information Schengen.

Il soutient que :

S'agissant de la décision portant refus de délivrance d'un titre de séjour :

Elle est insuffisamment motivée,



méconnaît les stipulations de l'article 6-5 de l'accord franco-algérien, de l'article 7 b) de l'accord franco-algérien. Elle est entachée d'une erreur manifeste d'appréciation dans le cadre du pouvoir général de régularisation du préfet.

S'agissant de la décision portant obligation de quitter le territoire français : elle est insuffisamment motivée ; est illégale par exception d'illégalité de la décision de refus de titre de séjour et porte une atteinte disproportionnée au respect de sa vie privée et familiale garanti par l'article 8 de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;

S'agissant de la décision portant interdiction de retour sur le territoire français : elle est insuffisamment motivée, est illégale par exception d'illégalité de la décision de refus de titre de séjour et porte une atteinte disproportionnée au respect de sa vie privée et familiale garanti par l'article 8 de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et méconnaît les stipulations de l'article 3-1 de la convention internationale relative aux droits de l'enfant.

Par un mémoire en défense, enregistré le 25 juin 2025, le préfet de la Seine-Saint-Denis conclut au rejet de la requête.

Considérant ce qui suit :

M. KL, ressortissant algérien né en 1987 en Algérie, a fait l'objet d'un arrêté en date du 14 février 2025 par lequel le préfet de la Seine-Saint-Denis lui a refusé la délivrance d'un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours, a fixé le pays à destination duquel il pourrait être éloigné et lui a interdit le retour sur le territoire français pour une durée de deux ans.

Sur les conclusions à fin d'annulation :

Si l'accord bilatéral franco-algérien du 27 décembre 1968 modifié régit d'une manière complète les conditions dans lesquelles les ressortissants algériens peuvent être admis à séjourner en France, les stipulations de cet accord, bien que ne prévoyant pas des modalités d'admission exceptionnelle au séjour semblables à celles de l'article L. 435-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, n'interdisent pas au préfet de délivrer un certificat de résidence à un ressortissant algérien qui ne remplit pas l'ensemble des conditions auxquelles est subordonnée sa délivrance de plein droit.

En présence d'une demande de régularisation présentée par un étranger qui ne serait pas en situation

de polygamie et dont la présence en France ne présenterait pas une menace pour l'ordre public, il appartient à l'autorité administrative de vérifier, dans un premier temps, si l'admission exceptionnelle au séjour par la délivrance d'une carte portant la mention « vie privée et familiale » répond à des considérations humanitaires ou se justifie au regard de motifs exceptionnels et, à défaut, dans un second temps, s'il est fait état de motifs exceptionnels de nature à permettre la délivrance, dans ce cadre, d'une carte de séjour temporaire portant la mention « salarié » ou « travailleur temporaire ».

Dans cette dernière hypothèse, un demandeur qui justifierait d'une promesse d'embauche ou d'un contrat lui permettant d'exercer une activité, ne saurait être regardé, par principe, comme attestant, par là-même, des « motifs exceptionnels » exigés par la loi.

Il appartient à l'autorité administrative, sous le contrôle du juge d'examiner, notamment, si la qualification, l'expérience et les diplômes de l'étranger ainsi que les caractéristiques de l'emploi auquel il postule, de même que tout élément de sa situation personnelle dont l'étranger ferait état à l'appui de sa demande, tel que par exemple, l'ancienneté de son séjour en France, peuvent constituer, en l'espèce, des motifs exceptionnels d'admission au séjour.

D'une part, si M. KL soutient être entré en France en 2013 et y résider de manière continue depuis cette date, les pièces qu'il produit au soutien de cette allégation sont insuffisantes à établir sa résidence continue en France depuis cette date, notamment au titre des années 2013 à 2018. Toutefois, sa résidence continue en France peut être établie, au plus tôt, à compter du 5 septembre 2018, date du premier bulletin de salaire produit par le requérant, soit plus de six ans à la date de la décision attaquée.

D'autre part, alors que la décision attaquée mentionne que M. KL est « célibataire », il ressort cependant des pièces du dossier que le requérant est marié, depuis le mois de mars 2024, avec une compatriote titulaire d'un certificat de résidence algérien valable du 12 juillet 2025 au 11 juillet 2035. Le requérant établit en outre la communauté de vie avec cette dernière depuis le 1er novembre 2019, par les pièces qu'il produit, particulièrement un contrat de bail,

ainsi que des quittances de loyer.

De même, l'acte de naissance de leur enfant, né en France le 15 septembre 2022, fait apparaître une adresse commune.

Enfin, il ressort des pièces du dossier que M. KL justifie par la production de très nombreuses fiches de paie, ainsi que par ses contrats de travail, d'une activité professionnelle continue en qualité d'aide déménageur, depuis le mois de octobre 2018 pour le compte de différentes sociétés, dans le cadre de contrats à durée indéterminée à temps plein. En outre, il était toujours, au moment de l'édiction de la décision litigieuse en février 2025, en situation d'emploi.

Ainsi, dans les circonstances de l'espèce, eu égard notamment à la durée effective de son séjour en France, à ses liens familiaux et à son insertion personnelle et professionnelle, M. KL est fondé à soutenir que le préfet de la Seine-Saint-Denis a, en refusant de faire usage de son pouvoir de régularisation, entaché sa décision d'une erreur manifeste d'appréciation.

Il résulte de ce qui précède, et sans qu'il soit besoin de se prononcer sur les autres moyens de la requête, que le requérant est fondé à demander l'annulation de la décision portant refus de titre de séjour et, par voie de conséquence, de celles portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, fixant le pays à destination et prononçant à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français d'une durée de deux ans.

Sur les conclusions aux fins d'injonction et d'astreinte :

D'une part, eu égard au motif d'annulation retenu, le présent jugement implique nécessairement que soit délivré à M. KL un titre de séjour portant la mention « vie privée et familiale ». Il y a dès lors lieu d'enjoindre au préfet de la Seine-Saint-Denis ou à tout préfet territorialement compétent d'agir en ce sens dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent jugement, sans qu'il y ait lieu d'assortir cette injonction d'une astreinte.

D'autre part, l'exécution du présent jugement implique également qu'il soit enjoint à l'administration de procéder, sans délai, à l'effacement du signalement de M. KL aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen.

Le tribunal a estimé qu'il y a donc lieu d'enjoindre au préfet de la Seine-Saint-Denis ou au préfet territorialement compétent de prendre toute mesure propre à mettre fin à ce signalement.

L'arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis du 13 février 2025 est annulé. Il est enjoint au préfet de la Seine-Saint-Denis ou à tout préfet territorialement compétent de délivrer à M. KL un titre de séjour portant la mention « vie privée et familiale » dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent jugement et est enjoint au préfet de la Seine-Saint-Denis ou à tout préfet territorialement compétent de prendre toute mesure de nature à mettre fin sans délai au signalement de M. KL dans le système d'information Schengen.

Référence : Jugement en date du 11 mars 2026 de la 3ème Chambre du tribunal administratif de Montreuil portant le n° 2504243

Par Me Fayçal Megherbi, avocat



SILENCE DE LA PRÉFECTURE CONCERNANT UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR
ÉTUDIANT :

Le juge des référés condamne la préfecture des Yvelines

Par Me Fayçal Megherbi,
avocat à la Cour

**Par une requête
enregistrée le 16
février 2026, M.
OL avait
demandé au juge
des référés, sur le
fondement des
dispositions de
l'article L. 521-1
du code de
justice
administrative
d'ordonner la
suspension de
l'exécution de la
décision implicite
du préfet des
Yvelines refusant
le renouvellement
de son titre de
séjour et
d'enjoindre au
préfet des
Yvelines de
procéder au
réexamen de sa
situation dans les
plus brefs délais
et de lui délivrer,
dans cette
attente, une
attestation de
prolongation
d'instruction d'une
durée de six mois.**

Il soutient que :

Sur la condition d'urgence

La condition d'urgence est remplie dès lors qu'il bénéficie d'une présomption d'urgence, que la décision le place en situation précaire et compromet la suite de ses études ;

Sur le doute sérieux quant à la légalité de la décision attaquée :

Elle méconnaît les stipulations du titre III du protocole de l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968, est entachée d'erreur de droit, le préfet étant en situation de compétence liée pour prendre la décision de renouveler son titre de séjour étudiant.

Considérant ce qui suit : M. OL, ressortissant algérien, était titulaire d'un certificat de résidence algérien d'un an en qual-

ité d'étudiant, valable jusqu'au mois de mai 2025. Il a sollicité le renouvellement de son titre de séjour, le 14 avril 2025, sur le site de l'administration numérique pour les étrangers en France (ANEF) de la préfecture des Yvelines. Du silence gardé par le préfet des Yvelines sur cette demande est née une décision implicite de rejet dont M. Nait Mansour demande la suspension de l'exécution.

Sur les conclusions à fin de suspension :

Aux termes du premier alinéa de l'article L. 521-1 du code de justice administrative : « Quand une décision administrative, même de rejet, fait l'objet d'une requête en annulation ou en réformation, le juge des référés, saisi d'une demande en ce sens, peut ordonner la suspension de l'exécution de cette décision, ou de certains de ses effets, lorsque l'urgence le justifie et qu'il est fait état d'un moyen propre à créer, en l'état de l'instruction, un doute sérieux quant à la légalité de la décision. ».

En ce qui concerne la condition d'urgence :

L'urgence justifie que soit prononcée la suspension d'un acte administratif lorsque l'exécution de celui-ci porte atteinte, de manière suffisamment grave et immédiate, à un intérêt public, à la situation du requérant ou aux intérêts qu'il entend défendre. Il appartient au juge des référés, saisi d'une demande de suspension d'une décision refusant la délivrance d'un titre de séjour, d'apprécier

et de motiver l'urgence compte tenu de l'incidence immédiate du refus de titre de séjour sur la situation concrète de l'intéressé.

Cette condition d'urgence est en principe constatée dans le cas d'un refus de renouvellement ou d'un retrait du titre de séjour. Dans les autres cas, il appartient au requérant de justifier de circonstances particulières caractérisant la nécessité pour lui de bénéficier à très bref délai d'une mesure provisoire dans l'attente d'une décision juridictionnelle statuant sur la légalité de la décision litigieuse.

En l'espèce, il est constant que M. OL a demandé le renouvellement de son titre de séjour. Il peut donc se prévaloir d'une présomption d'urgence. Le préfet des Yvelines, à qui la requête a été communiquée, ne fait état d'aucune circonstance particulière de nature à faire obstacle à cette présomption d'urgence. Par suite, la condition d'urgence prévue par les dispositions précitées de l'article L. 521-1 du code de justice administrative doit ainsi être

regardée comme étant remplie.

En ce qui concerne le doute sérieux quant à la légalité de la décision contestée :

En l'état de l'instruction, le moyen tiré de la méconnaissance des stipulations du titre III du protocole de l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968, est propre à créer un doute sérieux quant à la légalité de la décision attaquée.

Les deux conditions fixées par les dispositions de l'article L. 521-1 du code de justice administrative étant remplies, il y a lieu de suspendre l'exécution de la décision de rejet née du silence gardé par le préfet des Yvelines sur la demande de renouvellement de titre de séjour présentée par M. Nait Mansour.

Sur les conclusions aux fins d'injonction et d'astreinte :

En l'espèce, il y a lieu d'enjoindre au préfet des Yvelines de procéder au réexamen de la demande de renouvellement de titre de séjour de M. OL dans

un délai de deux mois à compter de la notification de la présente ordonnance et de le munir, durant tout le temps de cet examen, d'une autorisation provisoire de séjour l'autorisant à travailler.

L'exécution de la décision implicite du préfet des Yvelines refusant à M. OL la délivrance d'un titre de séjour, est suspendue jusqu'à ce qu'il soit statué au fond sur les conclusions tendant à son annulation.

Il est enjoint au préfet des Yvelines de procéder au réexamen de la demande de renouvellement de titre de séjour de M. OL dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente ordonnance et de le munir, durant tout le temps de cet examen, d'une autorisation provisoire de séjour l'autorisant à travailler.

Référence : Ordonnance du Juge des référés du TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES en date du 16 mars 2026 portant le N°2602073.

Par Me Fayçal Megherbi,
avocat



LE QUOTIDIEN D'ORAN

AGRESSION AMÉRICANO-SIONISTE

L'Iran poursuit sa riposte

Lundi, 18e jour de l'agression américano-sioniste contre l'Iran. La crise énergétique prend de l'ampleur et prépare le terrain non seulement à une crise économique, mais à une vague de famine qui touchera 45 autres millions de personnes dans le monde.

Les bombardements israéliens et américains sur différentes parties de l'Iran se sont poursuivis hier. Les agences de presse iraniennes Fars et Mehr ont rapporté des explosions dans le centre de la capitale, Téhéran, et ont fait état de «l'activation des défenses aériennes». La riposte iranienne ne s'est pas fait attendre visant l'entité sioniste par deux vagues successives de missiles et de drones en l'espace de moins de deux heures, «contre des cibles situées dans les territoires occupés (Nahariya, Beit Shemesh, Tel-Aviv et Al-Qods Ouest), ainsi que des bases militaires américaines dans la région», affirment les Gardiens de la révolution (CGRI). L'Agence «Iran in Arabic» a fait part d'une attaque de drone contre le «radar d'alerte précoce AN/FPS-117 de fabrication américaine à l'aéroport de Qaisumah, dans le nord-est de l'Arabie saoudite». En outre, l'Autorité britannique des opérations commerciales maritimes (UKMTO) a affirmé avoir



«reçu un signalement d'incident survenu à 23 milles nautiques à l'est de Fujairah, aux Émirats arabes unis». «Un pétrolier a déclaré avoir été heurté par un projectile non identifié alors qu'il était au mouillage», ajoute l'organisme, précisant que des «dommages structurels mineurs ont été signalés» et «aucun membre de l'équipage n'a été blessé». Par ailleurs, le ministère iranien du Renseignement a annoncé, hier, dans un communiqué relayé par l'agence de presse Tasnim, la saisie de centaines de systèmes Starlink, permettant une connexion internet par satellite, «introduits clandestinement dans le pays par les États-Unis et Israël». Les CGRI pour leur part ont annoncé l'arrestation de «55 agents de l'entité sioniste et des États-Unis, dans la province d'Hormozgan, dans le sud du pays».

COMME À GHAZA, AU LIBAN L'ENTITÉ SIONISTE CIBLE LE PERSONNEL MÉDICAL ET DE SECOURS

Au Liban, depuis le début de l'agression et jusqu'au 16 mars, le nombre de victimes des bombardements israéliens sur plusieurs régions du pays a atteint 886 martyrs, dont 67 femmes et 111 enfants, et 2141 blessés, dont 362 femmes et 332 enfants, a indiqué lundi le ministère libanais de la Santé. Pour la seule journée du 16 mars, le nombre de victimes enregistrées est de 36 martyrs et de 36 blessés, ajoute la même source. Comme à Ghaza, le secteur de la santé libanais a été énormément touché par les vagues sauvages de bombardements sionistes visant des civils. Ainsi, selon les chiffres du ministère libanais de la Santé, jusqu'au 16 mars, 107 membres du personnel médical et de

secours ont été victimes des attaques israéliennes, dont 38 martyrs et 69 blessés. Les attaques sionistes ont également ciblé 30 véhicules et ambulances, 13 centres médicaux ambulatoires, 53 services d'urgence médicale et ont conduit à la fermeture de 5 hôpitaux.

ÉTATS-UNIS : OPPOSÉ À LA GUERRE, JOE KENT LE DIRECTEUR DU NCTC DÉMISSIONNE

Le désormais ancien directeur du Centre national de lutte contre le terrorisme (NCTC), Joe Kent, démissionne de son poste avec «effet immédiat», en raison de son opposition à la guerre contre l'Iran. «Après mûre réflexion, j'ai décidé de démissionner de mon poste de directeur du Centre national de lutte contre le terrorisme, avec effet immédiat», écrit M. Kent sur son compte personnel sur la plateforme X. Pour lui, l'Iran «ne représentait aucune menace imminente» pour les États-Unis. «Je ne peux en conscience soutenir la guerre en cours en Iran. L'Iran ne représentait aucune menace imminente pour notre nation, et il est clair que nous avons déclenché cette guerre sous la pression d'Israël et de son puissant lobby américain», ajoute Joe Kent.

LE PAM ALERTE : 45 MILLIONS DE PERSONNES MENACÉES DE FAMINE SI LA GUERRE SE POURSUIT

Le Programme alimentaire mondial des Nations Unies

(PAM) a averti, mardi dans un communiqué, que «près de 45 millions de personnes supplémentaires pourraient basculer dans une situation d'insécurité alimentaire aiguë, voire pire (niveau 3 ou supérieur de l'IPC), si le conflit ne prend pas fin d'ici le milieu de l'année et si le prix du pétrole reste supérieur à 100 dollars le baril», et ce en plus des 318 millions de personnes «déjà en situation d'insécurité alimentaire dans le monde». Le PAM rappelle les «niveaux records» de la faim «lorsque la guerre en Ukraine a éclaté en 2022», ce qui a impacté «349 millions de personnes», mettant en garde contre le risque de «faire face à une situation similaire dans les mois à venir». «Bien qu'en 2026 le conflit se déroule dans un centre névralgique de l'énergie mondiale et non dans une région productrice de céréales, l'impact potentiel est similaire, car les marchés de l'énergie et de l'alimentation sont étroitement liés», note le PAM. «Le quasi-blocus du trafic maritime dans le détroit d'Ormuz et les risques croissants pesant sur la navigation en mer Rouge font déjà grimper les prix de l'énergie, du carburant et des engrais, aggravant la faim au-delà du Moyen-Orient», ajoute le document. Les plus vulnérables sont «les pays d'Afrique subsaharienne et d'Asie» en raison de «leur dépendance aux importations de produits alimentaires et de carburant», souligne le PAM, rappelant que cette crise «survient dans un contexte de graves pénuries de financement».

LE COURRIER D'ALGÉRIE

LES EFFORTS CONJOINTS DÉPENSÉS POUR ASSURER LA DISPONIBILITÉ DES PRODUITS ET RÉGULER LES PRIX ONT PAYÉ

Un Ramadhan 2026 serein !

Le Ramadhan 2026 touche à sa fin, et les Algériens s'apprêtent à célébrer la fête de l'Aïd El-fitr après un mois de jeûne marqué par une stabilité des prix et une disponibilité des produits de large consommation. Les préparatifs et les mesures prises par les autorités ont donc porté leurs fruits, permettant un Ramadhan serein et paisible pour les citoyens. Les contrôles des produits et des prix, la chaîne d'approvisionnement fonctionnelle, les réunions tenues au plus haut niveau de l'État, ainsi que les lois et les campagnes de sensibilisation ont contribué à maintenir la stabilité et à prévenir les comportements spéculatifs. Les résultats sont visibles : les scènes d'hystérie et de courses effrénées ont été minimales, voire même disparues, grâce à la mise en place de points de vente spéciaux pour contrecarrer les spéculateurs et les commerçants véreux. Les opérations de saisie et de fermeture pour nonrespect des règles ont également été menées pour dissuader les contrevenants. Les responsables, les walis et les ministres ont effectué des sorties sur le terrain pour s'assurer de la bonne marche des choses, ce qui a permis de résoudre les problèmes rapidement et de maintenir la confiance des citoyens. Les efforts conjoints des autorités et des citoyens ont ainsi permis de passer un Ramadhan paisible et serein, dans un climat de stabilité et de sécurité. Les chiffres sont éloquentes : les prix des produits de première nécessité ont été relativement stables, les stocks ont suffi pour couvrir les besoins de la population, et les réseaux de distribution ont fonctionné normalement. Les autorités ont également renforcé les contrôles pour lutter contre la spéculation

et la fraude, ce qui a permis de saisir des quantités importantes de produits alimentaires et de sanctionner les contrevenants. Les autorités ont ainsi montré qu'elles sont capables de relever les défis et de garantir la sécurité et le bien-être des citoyens, même pendant les périodes sensibles comme le mois de Ramadhan. Les résultats positifs de ces efforts sont là pour le prouver, et il est à espérer que cette tendance se poursuivra tout au long de l'année. Les citoyens ont également joué un rôle important dans ce succès, en respectant les règles et en signalant les comportements anormaux. Les campagnes de sensibilisation ont également contribué à éveiller la conscience des citoyens sur l'importance de la solidarité et de la responsabilité collective pour garantir un Ramadhan paisible et serein. En fin de compte, le succès de ces efforts conjoints est un exemple à suivre pour les années à venir, et il est à espérer que les autorités et les citoyens continueront à travailler ensemble.

RÉTROSPECTIVE DES MESURES IMPORTANTES ADOPTÉES

Il faut savoir que la mobilisation des différents secteurs pour préparer le Ramadhan avait commencé des semaines avant le début de ce mois sacré, et a impliqué la prise d'une panoplie de décisions et de mesures, dont notamment celle de la mise en place d'une commission interministérielle pour le suivi de la situation du marché. Cette commission avait été installée au niveau des services du Premier ministre, et a été chargée d'assurer un suivi permanent de la situation de l'approvisionnement du marché national en produits alimen-

taires et de la stabilité des prix durant le mois sacré. Il est bon de rappeler aussi l'enclenchement d'un dispositif d'importation d'envergure visant à anticiper les tensions sur le marché des viandes. Entre bétail sur pied et constitution de stocks stratégiques, les pouvoirs publics ont agi sur l'offre pour contenir les hausses de prix et sécuriser l'approvisionnement national. Dérogeant à la formule classique des importations de viandes réfrigérées ou congelées, Agrolog a fait le choix d'importer du bétail vivant, en partenariat avec des opérateurs privés. En parallèle, les autorités ont misé sur un maillage commercial élargi afin de limiter les pratiques spéculatives. Un réseau de 400 points de vente a ainsi été mis en place à travers les 58 wilayas, en coordination avec l'Office national des aliments de bétail (ONAB) et la société Alviar. Le kilogramme de viande ovine importée a été fixé à 1 860 dinars, un niveau identique à celui de l'année précédente, dans l'objectif de préserver le pouvoir d'achat et de contenir les anticipations inflationnistes. Il a été aussi décidé d'un lancement progressif de l'approvisionnement du marché en poulet congelé au prix de 330 dinars le kilogramme durant tout le mois sacré. Cette mesure visait à garantir la disponibilité de ce produit et à contribuer à la stabilisation de ses prix, en soutien au pouvoir d'achat des citoyens. Il a ainsi été procédé au lancement progressif de la commercialisation de ce produit, avec une première quantité estimée à 2 000 tonnes, distribuée graduellement à travers les différents circuits de distribution agréés, au prix fixé de 330 dinars le kilogramme.

UN PROGRAMME CULTUREL ET ARTISTIQUE RICHE ET DENSE

Outre l'aspect commercial, le mois de Ramadhan qui s'achève a été riche, côté artistique. L'Établissement Arts et Culture de la wilaya d'Alger, à titre d'exemple, avait lancé un programme artistique, culturel et récréatif varié visant à accompagner les familles et à enrichir les soirées ramadanesques d'une ambiance conviviale. Même si les prix des prestations étaient parfois un peu élevés, ce programme a reflété l'engagement de l'établissement à promouvoir l'action culturelle et à la rapprocher du public à travers des activités adaptées à tous les goûts et à toutes les tranches d'âge. Le programme comptait des soirées artistiques couvrant différents genres musicaux algériens, des expositions de peinture et d'artisanat, ainsi que des ateliers réactifs destinés aux enfants.

SEUL COUAC : HAUSSE DES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Le mois de Ramadhan 2026 a malheureusement été marqué par une forte insécurité routière, confirmant la tendance habituelle de hausse des accidents durant cette période. Les bilans hebdomadaires de la Protection civile font état de dizaines de morts et de plus d'un millier de blessés chaque semaine. Malgré la mobilisation des autorités et l'intensification des campagnes de sensibilisation, une augmentation de 15% à 20% des accidents graves est enregistrée par les services d'urgence, avec un pic dans les heures précédant la rupture du jeûne. La vitesse excessive, l'inattention, la fatigue (baisse du taux de sucre) et le nonrespect de la priorité sont les facteurs majeurs.

ALORS QUE L'ENTITÉ SIONISTE ET LES ÉTATS-UNIS POURSUIVRE LEURS ATTAQUES CONJOINTES CONTRE L'IRAN

Le Kremlin qualifié le ciblage des responsables iraniens de « meurtre et liquidation »

Le Kremlin a condamné hier, ce qu'il a qualifié de « meurtre et liquidation » de représentants de la direction iranienne, au lendemain de la confirmation par Téhéran de la mort de son chef de la sécurité dans une frappe israélienne plus tôt cette semaine.

« Nous condamnons fermement les actions visant à porter atteinte à la santé, ou en particulier le meurtre et la liquidation, de représentants de la direction de l'Iran souverain (...) ainsi que d'autres pays. Nous condamnons de telles actions », a déclaré le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, lors d'un point de presse. Ses propos faisaient suite à une question sur la position de la Russie concernant l'élimination de responsables iraniens, dont le secrétaire du Conseil suprême de sécurité nationale, Ali Larijani. L'armée israélienne a indiqué mardi avoir tué Larijani lors d'une frappe aérienne près de Téhéran, affirmant qu'il avait été « éliminé » dans ce qu'elle a décrit comme une « frappe précise » menée dans la nuit de lundi à mardi. Dans un communiqué publié plus tard dans la journée, le Conseil suprême de sécurité nationale iranien a confirmé que Larijani avait été tué dans l'attaque, aux côtés de son fils, de son assistant Reza Bayat et de plusieurs de ses compagnons.

L'Entité sioniste et les États-Unis ont poursuivi leurs attaques conjointes contre l'Iran depuis le 28 février, faisant jusqu'à présent environ 1 300 morts, dont le guide suprême de l'époque, l'ayatollah Ali Khamenei. L'Iran a riposté par des frappes de drones et de missiles visant Israël, la Jordanie, l'Irak et des pays du Golfe abritant des installations militaires américaines, causant des pertes humaines et des dégâts aux infrastructures, tout en perturbant les marchés mondiaux et le trafic aérien.

Peskov a également répondu à une question concernant un article publié mardi par le Wall Street Journal (WSJ) évoquant



un partage par la Russie d'images satellites et de technologies de drones avec l'Iran, qualifiant ces informations de « fake news ». « De nombreux rapports circulent au sujet de cette guerre, et la grande majorité ne sont rien d'autre que des fake news. Par conséquent, nous ne jugeons pas nécessaire de commenter chacun de ces rapports », a-t-il déclaré.

Il a ajouté que les États-Unis eux-mêmes avaient publié des déclarations officielles affirmant ne disposer d'aucune information sur une aide russe à l'Iran dans le cadre du conflit au Moyen-Orient.

Citant des sources proches du dossier, dont un haut responsable du renseignement européen, le WSJ a rapporté que Moscou avait intensifié le partage de renseignements et la coopération militaire avec Téhéran afin d'aider l'Iran à cibler les forces américaines dans la région. Selon ce rapport, la Russie aurait fourni à l'Iran des technologies incluant des composants de drones Shahed modifiés, et aurait également partagé son expérience de leur utilisation acquise lors de la guerre en Ukraine. La Russie aurait en outre transmis à l'Iran des informations sur la localisation des forces militaires américaines au Moyen-Orient, ainsi que celles de leurs alliés régionaux, ajoute le journal.

L'IRAN DE NOUVEAU SECOUÉ PAR DES FRAPPES AMÉRICANO-SIONISTES

L'Iran est de nouveau secoué par des frappes américano-sio-

nistes, mercredi, sur plusieurs régions dont la capitale Téhéran, ont rapporté des médias iraniens.

Parmi les lieux touchés, la ville de Hamedan et la province de Lorestan, toutes deux situées dans l'ouest du pays, ou encore la zone de Fars dans le sud. L'agence de presse Tasnim a fait état de la mort de sept personnes et de 56 blessés « dans une attaque américano-sioniste sur des zones résidentielles » à Doroud, située dans la province de Lorestan. Les États-Unis ont annoncé, mardi soir, avoir ciblé, avec des bombes parmi les plus puissantes de leur arsenal, des sites iraniens de missiles près du stratégique détroit d'Ormuz contrôlé par l'Iran. Le président, Donald Trump, a renoncé à exiger des alliés des États-Unis une aide militaire pour sécuriser le détroit, après avoir essuyé plusieurs refus.

FUNÉRAILLES DE LARIJANI ET DE SOLEIMANI

Par ailleurs, l'Iran organise, mercredi, les funérailles du chef de la sécurité nationale, Ali Larijani, et du dirigeant de la force paramilitaire Bassidj, Gholamreza Soleimani, tombés en martyrs mardi. Le chef de l'armée iranienne a juré de se venger, promettant des répercussions planétaires. Les Gardiens de la Révolution ont annoncé que des frappes qui ont fait au moins deux morts dans la région de Tel-Aviv, mercredi à l'aube, avaient été lancées « pour venger le sang » des responsables iraniens tués.

L'IRAN MET EN GARDE SUR LES CONSÉQUENCES DE LA GUERRE SUR LE MONDE

Le ministre iranien des Affaires étrangères, Abbas Araghchi, a averti, mardi soir, que les conséquences de la guerre au Moyen-Orient allaient « frapper tout le monde ». « La vague de répercussions mondiales vient seulement de commencer et va frapper tout le monde, quelles que soient sa richesse, sa religion ou sa race », a écrit le ministre sur les réseaux sociaux. Araghchi a accompagné son message d'une copie de la lettre de démission de Joseph Kent, un haut responsable américain de la lutte contre le terrorisme. Le responsable américain a annoncé, mardi, sa démission pour protester contre la guerre menée contre l'Iran. Selon lui, ce pays « ne représentait aucune menace imminente » pour les États-Unis. « Davantage de membres de la communauté internationale devraient faire de même », a lancé le chef de la diplomatie iranienne.

INCERTITUDES ÉCONOMIQUES ET INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Les conséquences de l'escalade militaire au Moyen-Orient portent sur des incertitudes économiques et l'insécurité alimentaire. Les cours de l'or noir ont connu une flambée spectaculaire depuis le début du conflit. Ils ont progressé hier, dans un contexte de poursuite de frappes intenses. Vers 10h45 GMT, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai gagnait 2,83 %, à 103,05 dollars. La guerre, entrée dans sa 3e semaine, a entraîné une quasi-paralysie du détroit d'Ormuz, par lequel transitent un 5e du pétrole brut et du gaz naturel liquéfié consommés dans le monde, faisant planer le spectre d'un nouveau choc pétrolier.

DES RISQUES D'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE D'ICI JUIN

De grandes économies ont commencé à puiser dans leurs réserves stratégiques, alimentant les craintes d'un déraillement de l'économie mondiale. Les économistes redoutent de plus en

plus une hausse généralisée des prix et un affaiblissement de la croissance. Si le conflit se poursuit, il aura également un impact humanitaire. L'insécurité alimentaire dans le monde pourrait atteindre un nouveau record, alerte mardi le Programme alimentaire mondial (PAM) de l'ONU. « Si le conflit au Moyen-Orient se poursuit jusqu'en juin, 45 millions de personnes supplémentaires pourraient basculer dans l'insécurité alimentaire aiguë en raison de la hausse des prix », déclare le directeur exécutif adjoint du PAM, Carl Skau, lors d'un point de presse à Genève. « Cela porterait les niveaux de faim dans le monde à un record, et c'est une perspective terrible », a-t-il ajouté. La fermeture du détroit d'Ormuz, par lequel transite un cinquième de la production mondiale de pétrole, ainsi que les risques croissants pesant sur la navigation en mer Rouge, entraînent déjà une hausse des prix de l'énergie, du carburant et des engrais, selon le PAM. En effet, soulignent les économistes : « Plus le blocage du détroit d'Ormuz dure, plus il affectera un grand nombre de produits et de matières premières, plus les chaînes d'approvisionnement seront perturbées et plus les effets inflationnistes se feront sentir : ils ne resteront pas cantonnés aux prix du pétrole et du gaz ».

« LES PAYS DU GOLFE NE VEULENT PAS ÊTRE ENTRAÎNÉS DANS CETTE GUERRE »

Une position qui reste inchangée. Selon Hasni Abidi, directeur du Centre d'études et de recherche sur le monde arabe et méditerranéen (CERMAM), cette attitude s'explique par le fait que « les pays du Golfe ne veulent pas être entraînés dans cette guerre », estimant qu'« il y a un piège consistant à les pousser à répondre militairement aux frappes iraniennes ». Ce « piège » serait, selon lui, tendu par Washington et l'entité sioniste, qui ne « veulent pas que ce conflit reste cantonné dans une relation tripartite entre les États-Unis et l'entité sioniste d'un côté, et l'Iran de l'autre ».

Dans ce contexte, leur stratégie privilégie la diplomatie, d'autant que l'hypothèse d'une guerre rapide semble désormais écartée. D'où la nécessité, estime-t-on, d'ouvrir la voie à une solution diplomatique. Une sortie de crise pourrait ainsi passer par la reprise de la médiation menée par Oman, qui jouait auparavant un rôle d'intermédiaire entre les États-Unis et l'Iran avant l'escalade des tensions. Mais Oman n'est pas le seul médiateur. Selon des sources diplomatiques, plusieurs pays avaient proposé leurs services.

Toutefois, ces tentatives se heurtent, pour l'heure, à un durcissement des positions, tant à Washington qu'à Téhéran. Si les derniers développements venaient à se confirmer, l'option diplomatique pourrait s'en trouver davantage compromise.

LIBAN

Plusieurs martyrs dans des frappes aériennes sionistes

De nouveaux raids aériens sionistes ont frappé plusieurs régions du Liban, faisant de nombreux martyrs et blessés, dont un lourd bilan à Beyrouth. Plusieurs personnes sont tombées en martyr et d'autres ont été blessées, mercredi, lors de raids aériens sionistes visant de vastes zones du sud et de l'est du Liban, ainsi que la capitale Beyrouth, selon le ministère libanais de la Santé. Le Centre des opérations d'urgence du ministère a indiqué, dans plusieurs communiqués distincts, que deux frappes aériennes sur Beyrouth avaient fait 12 martyrs et 41

blessés. Le centre a précisé que 3 personnes avaient été tuées dans la ville de Qanarit, 4 à Jebchit, 4 à Baalbek, 8 à Haboush et 3 à Ghaziyeh, à la suite de ces frappes. À Saïda, principale ville du Sud, une frappe, qui a visé une voiture, a fait 2 martyrs, dont 1 secouriste de la Défense civile, selon le ministère. La frappe s'est produite à proximité d'un centre de la Défense civile, près de la Corniche du front de mer où se trouvent des déplacés dormant dans leurs voitures, selon des médias. Une source sécuritaire libanaise ainsi qu'une source au sein de la Protection

civile ont déclaré que l'aviation sioniste avait mené plus de 100 frappes aériennes dans la nuit sur Beyrouth et des zones de l'est et du sud du Liban. Un accord de cessez-le-feu au Sud-Liban, entré en vigueur en novembre 2014, stipulait le retrait des forces sionistes des villages et villes frontalières du Sud-Liban dans un délai de 60 jours. Le gouvernement libanais a, par la suite, accepté de prolonger ce délai jusqu'au 18 février de cette année, mais les forces sionistes sont restées présentes dans 5 localités et continuent de violer l'accord.

Soupe de lentilles

Temps de Préparation: 15 minutes
Temps de Cuisson: 40 minutes
Nombre de personnes: 4-6

Ingrédients:
" 250g de lentilles corail - ou lentilles de votre choix
" 1 oignon
" 2 carottes
" 3 gousses d'ails
" 1 pomme de terre
" 1 cube de bouillon de volaille
" 3 cuillères à soupe d'huile d'olive
" 1 cuillère à café de cumin
" 1 cuillère à café de curcuma
" sel et poivre
" 1 litre d'eau claire
" 1/2 citron ou du jus de citron
" En peu de menthe séchée hachée ou du persil
" 1 cuillère à soupe de coulis de tomate

Instructions:
" Hachez l'oignon et faites le



revenir dans de l'huile d'olive dans une marmite ou faitout.
" Coupez les carottes et la pomme de terre en petits morceaux.

" Ajoutez dans la marmite les morceaux de carottes, de pommes de terre, l'ail et mélangez le tout sur feu doux pendant 5 minutes.

" Ajoutez les lentilles et cube de bouillon de volaille et laissez fondre tout en remuant de temps en temps. Rajoutez un tout petit peu d'eau si vos légumes commencent à griller.
" Ajoutez les épices : cumin, curcuma, sel et poivre et remuez.
" Ajoutez l'eau doucement, portez à ébullition et laissez cuire sur feu doux pendant environ 40 minutes.
" Remuez de temps en temps pour ne pas que les légumes collent au fond de la marmite.
" Lorsque les légumes sont tendres, retirez la marmite du feu et mixez le tout à l'aide d'un mixeur.
" Versez la soupe dans un grand bol ou 4 petits bols. Décorez avec de la crème liquide ou du coulis de tomate et un peu de menthe ou persil.
" Ajoutez quelques zestes de citron et le tour est joué !

Pain pide - Pain turc

Temps de Préparation: 01h 15min
Temps de Cuisson: 20 minutes
Nombre de personnes: 4

Ingrédients:
" 500g de farine
" 1/2 cuillère à café de sel
" 1 cuillère à café de sucre en poudre
" 1 sachet de levure de boulanger
" 150ml d'eau tiède
" 150ml de lait tiède
" 2 c à s d'huile
" 1 blanc d'œuf

Ingrédient pour dorer le pain pide
" 50ml d'eau
" 1 cuillère à café de farine
" 1 jaune d'œuf
" 1 pincée de sel
" Graines de sésame

Instructions:

1. Dans une casserole, mélanger l'eau et le lait et faire tiédir.
2. Dans un bol, mélangez la levure avec une cuillère à soupe de mélange eau/lait, le sucre, une cuillère à café de farine. Couvrez et laissez reposer 15 minutes jusqu'à ce que ça mousse.
3. Dans un grand saladier, versez la farine et le sel.
4. Faites un puits puis ajoutez le mélange de la levure, l'huile, le blanc d'œuf et le reste du mélange eau/lait.
5. Pétrir à la main pendant 5 minutes jusqu'à obtenir une pâte lisse et légèrement collante.
6. Couvrez le saladier d'un linge propre et laissez reposer 1heure.
7. Une fois bien reposée, farinez vos mains et dégazez la pâte.
8. Reformez une boule et déposez la sur du papier sulfurisé que vous aurez disposé sur une plaque de cuisson.
9. Laissez reposer 15 minutes.
10. Aplatir la pâte pour former une surface bien ronde puis laissez de nouveau reposer 30 minutes.
11. Préparation pour dorer le pain pide
- Pendant ce temps, dans un bol versez l'eau et la farine et mélangez.
- Ajoutez le jaune d'œuf battu avec le sel.
12. Badigeonnez le pain du mélange avec vos mains ou un pinceau.
13. Mouillez le bout des doigts avec le mélange puis commencez à faire le quadrillage du pain. Je commence toujours par faire le tour puis ensuite je trace des lignes parallèles.
14. Parsemez de graines de sésame.
15. Enfournerez dans un four préchauffé à 180°C pendant 15 à 20 minutes jusqu'à ce que le pain pide soit bien doré.



Aubergines farcies au fromage

Temps de Préparation: 10 minutes
Temps de Cuisson: 30 minutes
Nombre de personnes: 6

Ingrédients:
" 4 grosses aubergines
" 4 tomates
" 80g de parmesan
" 150g de fromage de chèvre frais
" 1 œuf
" 1 cuillère à soupe de thym
" 1 cuillère à soupe de persil
" 1 cuillère à café de paprika
" Huile d'olive
" Sel et poivre

Instructions:

1. Lavez vos aubergines et coupez-les en deux. Ne coupez pas les extrémités.
2. Coupez la chair en quadrillage avec un couteau pointu.



3. Versez un peu d'huile d'olive sur les faces coupez des aubergines, salez et poivrez.
4. Sur une plaque de cuisson, déposez du

- papier sulfurisé et les aubergines, la face coupé en haut puis enfournez à 180°C pendant 20 minutes.
5. Une fois la chair des aubergines bien tendre, évidez-les en enlevant bien tous les pépins.
 6. Mettre la chair dans un robot et ajoutez le fromage, les herbes, le paprika et l'œuf.
 7. Mixez le tout jusqu'à obtenir un mélange homogène.
 8. Coupez les tomates en petits morceaux.
 9. Garnir les aubergines creusées avec le mélange et les tomates et remettez au four.
 10. Laisser gratiner pendant une dizaine de minute.
 11. Dégustez le plat chaud avec du riz blanc.

Tajine de truite aux pommes de terre

Temps de Préparation: 20 minutes
Temps de Cuisson: 30 minutes
Nombre de personnes: 4

Ingrédients:
" 1 truite ou 6 darnes
" 300g de pommes de terre
" 1 poivron vert
" 1 poivron jaune
" 4 tomates ou plusieurs tomates cerise
" 50g d'olives vertes
" 1 citron coupé en quartier
" 1 gousse d'ail
" Huile d'olive

Ingrédients pour la marinade

" 1 bouquet de coriandre
" 2 gousses d'ails
" 1 cuillère à café de cumin
" 1 cuillère à café de coriandre moulue
" 3 cuillères à soupe de jus de citron
" Sel et poivre

Instructions:

1. Dans un bol, mélangez tous les ingrédients de la marinade.
2. Placez le poisson préalablement vidé dans une assiette et versé la moitié de la marinade. Réservez l'autre moitié au frais pendant une petite heure.
3. Laissez mariner le poisson.

4. Pendant ce temps, faites cuire les pommes de terre dans une cocotte d'eau bouillante et salée.
5. Coupez les poivrons en lamelles et les tomates en morceaux.
6. Une fois les pommes de terre assez tendre, retirez-les et passez les sous l'eau froide.
7. Coupez les pommes de terre en petits quartiers.
8. Dans une casserole, ajoutez un peu d'huile d'olive et faite revenir l'ail pendant 1 minute sur feux doux.
9. Ajoutez les poivrons et laissez cuire pendant 5 minutes.
10. Ajoutez les tomates et cuire encore 2 minutes supplémentaires.
11. Versez le reste de la marinade, salez et poivrez.
12. Dans une poêle ou un tajine, ajoutez les pommes de terres et la moitié du mélange légumes et marinade laissez chauffer 1 à 2 minutes.
13. Ajoutez le poisson et le reste de la garniture de légumes.
14. Ajoutez les olives vertes (je n'en ai pas mis dans mon plat).
15. Couvrir et laissez cuir sur feu moyen pendant 10 à 12 minutes jusqu'à ce que le pois-

son soit cuit mais encore tendre.

16. Décorer le plat de quartier de citron et de coriandre.

Ce délicieux tajine marocain est à servir chaud. Il sera parfait pour un repas de Ramadan.

Temps de Préparation: 20 minutes
Temps de Cuisson: 30 minutes

Ingrédients:

Ingrédients pour le gâteau
" 130g de semoule
" 220g de farine
" 150g de sucre
" 4 œufs
" 125ml de yaourt
" 125ml d'huile
" 1 sachet de levure
" 1 zeste de citron

Ingrédients pour le sirop
" 450g de sucre
" 600ml d'eau
" 1 sachet de sucre vanillé

Instructions:

Préparation du sirop

1. Dans une casserole, mélangez l'eau et le sucre puis portez à ébullition.



Revani, gâteau de semoule turc

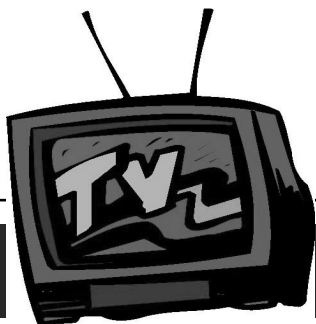
2. Ajoutez ensuite le sucre vanillé.
3. Mélangez et laissez bouillir 2 minutes.
4. Réservez le sirop dans un bol.

Préparation du gâteau

1. Dans un saladier, mélangez la farine, la semoule et la levure.
2. Dans un bol, mélangez l'œuf et le sucre jusqu'à obtenir une couleur claire.
3. Ajoutez le yaourt et l'huile et mélangez
4. Versez le mélange dans le saladier avec la farine et mélangez le tout jusqu'à obtenir une pâte homogène.
5. Prenez un moule à gâteau rond ou rectangle et beurrez-le généreusement.
6. Versez la pâte dans le moule et enfournez-le dans un four préchauffé à 180°C.
7. Laissez cuire 30 minutes tout en



- surveillant de temps en temps.
8. Lorsque le gâteau est cuit, sortez-le du four et laissez refroidir. Petite astuce : si le gâteau vous semble trop sec, vous pouvez verser après la cuisson 100ml d'eau bouillante.
 9. Découpez vos gâteaux en forme de carré, de rectangle ou de losange suivant vos envies.
 10. Versez le sirop sur l'intégralité du gâteau et laissez absorber.
 11. Décorez vos gâteaux de semoule turc avec de la noix de coco, ou de la pistache par exemple.



Selection du vendredi



21h10

Danse avec les stars

Présenté par : Camille Combal

«Danse avec les stars» a fait son retour avec de nouvelles personnalités : Laure Manaudou (championne olympique de natation), Julien Lieb (chanteur), Stéphane Bern (animateur), Angélique Angarni-Filopon (Miss France 2025), Ian Ziering (acteur), Emma (chanteuse), Juju Fitcats (youtubeuse et animatrice), Philippe Lellouche (comédien), Maghla (streameuse la plus suivie de France), Samuel Bambi (humoriste), Marcus (créateur de contenus) et Lucie Bernardoni (chanteuse, parolière et coach vocale).



21h05

Victoria

Avec Virginie Efira, Vincent Lacoste, Melvil Poupaud, Laure Calamy, Alice Daquet, Laurent Poitrenaux

Entre son travail très prenant d'avocate et deux filles qu'elle voit peu, Victoria ne sait plus vraiment où donner de la tête. Elle consulte un psychiatre et même une voyante, mais rien n'y fait. Lorsque le baby-sitter de ses filles décide de jeter l'éponge, la coupe déborde. Puis c'est le coup de grâce, lorsque son ami Vincent lui demande de le défendre. Sa femme l'accuse de lui avoir planté un couteau dans le ventre le jour de leur mariage. Parce que Vincent est aussi l'un de ses ex, Victoria hésite à prendre en charge l'affaire ; en revanche, elle accepte d'engager Samuel, un ancien client, pour qu'il s'occupe de ses filles.



21h10

Tropiques criminels



Avec Sonia Rolland, Béatrice de la Boulaye, Julien Beramis, Valentin Papoudof, Stéphan Wojtowicz, Tya Deslauriers, Guillaume Gabriel, Edouard Montoute, Alix Serman, Maëlle Mietton, Tadrina Hocking, Rémi Johnsen, Ariane Chonville

Melissa porte encore les stigmates de sa confrontation avec Clémence. À la recherche de sensations, elle s'abandonne inconsciemment à des prises de risque inutiles, au point de faire peur à Gaëlle. Même si celle-ci, trop absorbée par les révélations de sa mère, peine à s'en apercevoir. C'est avec ces failles que les deux enquêtrices s'engagent dans une nouvelle affaire : la mort mystérieuse du propriétaire d'une rhumerie.



21h10

Les 33es Victoires de la musique classique

Présenté par : Clément Rochefort, Alex Vizorek

Cette année encore, les Victoires de la musique classique promettent une grande fête d'exception, mêlant émotions et célébrations. Rendez-vous incontournable du paysage musical français, les Victoires de la musique classique célèbrent l'excellence, la créativité et la virtuosité des artistes de la scène classique. Fidèle à sa tradition, la sélection des nommés illustre une fois encore dynamisme du monde classique, incarné par une nouvelle génération d'artistes aux profils variés.



21h00

Pékin Express

Présenté par : Stéphane Rotenberg

La troisième étape se déroulera sous le signe de la difficulté. Si le Népal est un pays quatre fois plus petit que la France, il se distingue par une particularité unique au monde : huit des dix sommets les plus hauts de la planète se trouvent sur son territoire, dont l'Everest, l'Annapurna et le Lhotse, tous culminant à plus de 8000 mètres. C'est dans ce décor grandiose que les équipes vont s'attaquer à un trek hors norme, le plus difficile et le plus



intense de l'histoire de Pékin Express, qui les poussera jusqu'à leurs limites. Ce trek de 12 km se déroulera sur deux jours, avec une nuit en pleine montagne.



21h025

Enquête d'action



Présenté par : Marie-Ange Casalta

C'est l'un des départements les moins peuplés de France : la Creuse compte 20 habitants par kilomètre carré. Pourtant, les gendarmes ont fort à faire. Ils ont recensé 3568 crimes et délits en 2024, une hausse de 6 % en un an. Le trafic et l'usage de stupéfiants sont en expansion dans le département et ne sont pas l'apanage des villes. L'adjudant François et la brigadier-chef Clothilde devront maîtriser un individu délirant, menaçant sa famille et ses voisins. En cause : une consommation importante de drogue. Sur les routes aussi, la vigilance est de mise : les Pelotons Motorisés sillonnent les nationales et testent le moindre conducteur au comportement suspect.

LA DÉMISSION DE JOE KENT

Quand la guerre de Trump fissure son propre camp

PAR : SALAH LAKOUES

La démission de Joe Kent n'est pas un simple incident de parcours, mais un véritable séisme politique qui agit comme un révélateur des profondes contradictions au sein de l'administration Trump et de la fragilité de la justification de la guerre contre l'Iran. En tant que directeur du Centre national de lutte contre le terrorisme (NCTC), Kent était l'homme qui, par fonction, avait accès à l'ensemble du renseignement sur les menaces pesant sur les États-Unis. Son départ et ses accusations publiques constituent une contestation radicale de la version officielle. Pour comprendre toute la portée de cet événement, nous devons l'analyser sous trois angles : la signification politique de cette défection, les contradictions qu'elle révèle au sein de l'exécutif, et la fragilité de la justification présidentielle elle-même.

LA DÉMISSION DE JOE KENT : UN « MAGA » DÉSILLUSIONNÉ BRISE LE FRONT UNI

La défection de Joe Kent est d'autant plus frappante qu'elle émane d'un pilier du mouvement MAGA. Ancien béret vert et agent de la CIA, rallié à Donald Trump après la mort de sa femme en Syrie, il incarnait la frange nationaliste et isolationniste de l'électorat trumpiste. Son opposition à la guerre, qu'il exprime dans une lettre de démission cinglante, fracture l'image d'une administration unie derrière son président. L'argument d'autorité : Kent utilise sa position pour contester le fondement même de la guerre. Il affirme qu'« en mon âme et conscience », il ne peut soutenir un conflit contre un pays qui « ne représentait aucune menace imminente pour notre nation ». C'est un désaveu cinglant de la part de la plus haute autorité américaine en matière d'analyse de la menace terroriste. Si le directeur du NCTC affirme qu'il n'y avait pas de menace imminente, sur quelle base le président peut-il justifier une guerre préventive ? L'accusation de « guerre par procuration » : Kent franchit un tabou en déclarant qu'« il est clair que nous avons commencé cette guerre sous la pression d'Israël et de son puissant lobby américain ». Il réactive

ainsi un grief profond de l'aile isolationniste du camp Trump, celle qui rejette les « guerres éternelles » du Moyen-Orient qu'elle perçoit comme étant menées pour le compte d'intérêts étrangers. Cette accusation est d'autant plus dévastatrice qu'elle émane d'un proche du président, et non d'un opposant traditionnel. Le rappel de la promesse trahie : En rappelant à Trump sa promesse de campagne de 2024 de ne pas s'engager dans de nouveaux conflits au Moyen-Orient, Kent place sa démission sous le signe de la fidélité à l'idéologie originelle du président, qu'il accuse désormais de trahison. Ce faisant, il donne une voix et une légitimité au mécontentement grandissant de la base MAGA, celle-là même qui avait élu Trump pour sortir des guerres, pas pour en commencer de nouvelles. Ce départ est donc bien plus qu'une simple démission : c'est l'acte de rupture d'un fidèle, qui transforme un désaccord interne en une contestation publique de la légitimité même de la guerre.

LES CONTRADICTIONS D'UNE ADMINISTRATION EN TÂTONNEMENT

La démission de Kent ne fait que mettre en lumière une cacophonie qui règne au sein de l'exécutif depuis le début de l'offensive « Epic Fury ». Les déclarations de ses principaux membres dessinent le portrait d'une administration en pleine confusion, incapable de tenir un discours cohérent sur ses propres objectifs.

DONALD TRUMP : L'IMPROVISATION COMME MÉTHODE

Le président lui-même multiplie les déclarations contradictoires sur la durée et les objectifs de la guerre. Il évoque tour à tour un conflit durant « quatre à cinq semaines », puis un « processus de quatre semaines ». Il se dit disponible pour parler avec l'Iran, tout en se déclarant favorable au renversement du régime. Aucune vision stratégique cohérente ne se dégage ; l'improvisation semble régner en maître. L'objectif de guerre est flou, passant de la diplomatie au changement de régime en l'espace de quelques heures. Comment mener une guerre quand on ne sait pas exactement pourquoi on la mène ?

PETE HEGSETH : LE BELLICISME MESSIANIQUE

Le secrétaire à la Défense tient un discours d'une tout autre nature. Il parle un langage guerrier et quasi religieux, citant la Bible (« Béni soit l'Éternel, qui exerce mes mains au combat »), rejetant les « règles d'engagement stupides » et promettant une victoire totale. Son ton martial contraste violemment avec la réalité des pertes américaines et la résistance inattendue de l'Iran. Il incarne une guerre idéologique que les faits sur le terrain contredisent déjà, et son discours ne s'accorde ni avec les hésitations de Trump ni avec les doutes des experts.

MIKE JOHNSON : LA JUSTIFICATION POLITIQUE TRADITIONNELLE

Le chef de la majorité à la Chambre des représentants tente de défendre la ligne officielle en réfutant les accusations de Kent. Il affirme l'existence d'une « menace imminente » car l'Iran était « très proche de l'enrichissement de sa capacité nucléaire ». Mais sa justification (la menace nucléaire imminente) est en totale opposition avec l'évaluation du directeur du contre-terrorisme, qui avait accès à toutes les informations classifiées. Qui croire ? Le politicien qui défend son camp, ou l'expert qui a démissionné par conviction ?

JOE KENT : LA VOIX DE LA CONSCIENCE PROFESSIONNELLE

Face à ces discours politiques, Kent oppose l'évaluation professionnelle : « il n'y avait aucune preuve crédible d'une menace imminente de la part de l'Iran ». Il contredit frontalement la version officielle défendue par la Maison-Blanche et les chefs républicains du Congrès. Cette contradiction entre l'expert et le politique est dévastatrice pour la crédibilité de l'administration.

TULSI GABBARD : LE SILENCE QUI EN DIT LONG

La directrice du Renseignement national, elle-même anciennement opposée à une guerre avec l'Iran, observe un silence assourdissant. Ce mutisme, dans un contexte où sa subordonnée directe démissionne en accusant l'administration de mentir, est hautement significatif. Il trahit un malaise profond au sommet de l'État et suggère que Kent n'est peut-être pas le seul à douter.

LE MOTIF DE GUERRE DE TRUMP : UNE JUSTIFICATION PERSONNELLE ET FRAGILE

Face à cette cacophonie, comment Donald Trump justifie-t-il cette guerre ? Ses arguments apparaissent à la fois personnels, fragiles et en porte-à-faux avec l'avis de ses propres experts.

LA MENACE POUR LA SÉCURITÉ DES ÉTATS-UNIS

Pour Trump, la menace est claire et indiscutable. Il a qualifié Joe Kent de « faible en matière de sécurité », ajoutant : « si quelqu'un dans mon administration ne pensait pas que l'Iran était une menace, nous ne voulons pas de ces gens-là ». Pour lui, l'Iran était « une menace énorme ». Mais cette affirmation, répétée comme un mantra, ne résiste pas à l'examen des faits : si la menace était si énorme et si imminente, comment expliquer que le directeur du NCTC, qui a accès à toutes les informations classifiées, affirme le contraire ?

UNE JUSTIFICATION PROFONDEMENT PERSONNELLE

L'un des arguments les plus singuliers avancés par le président est que cette guerre est une réponse à des « complots iraniens visant à l'assassiner » lors de sa campagne de 2024. Cette justification transforme un conflit interétatique en une vendetta personnelle. C'est non seulement sans précédent dans l'histoire américaine récente, mais c'est aussi extrêmement fragile sur le plan du droit international. Une guerre ne peut pas être légalement justifiée par une tentative d'assassinat présumée contre un candidat, surtout quand cette tentative n'a pas été publiquement prouvée.

LA POSITION DU DROIT INTERNATIONAL

Cette approche unilatérale et personnalisée de la guerre a été immédiatement condamnée par la communauté internationale. Le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a appelé à « la cessation immédiate des hostilités », rappelant que la Charte des Nations Unies interdit « de recourir à la menace ou à l'emploi de la force » et qu'aucune légitime défense ne peut être invoquée dans ce cas. Un éditorial du Monde soulignait

avant même le début des frappes que toute action sans vote du Congrès ni accord de l'ONU serait « évidemment illégale du point de vue du droit international ». La position américaine est donc non seulement contestée en interne par ses propres experts, mais aussi condamnée par l'instance internationale chargée de maintenir la paix et la sécurité.

UNE ADMINISTRATION FRACTURÉE, UNE GUERRE FRAGILISÉE

La démission de Joe Kent est bien plus qu'un simple remaniement ministériel. C'est la preuve que la guerre contre l'Iran, loin de rassembler les Américains derrière leur président, fissure profondément le camp trumpiste lui-même. En opposant l'évaluation professionnelle de la menace (« pas de menace imminente ») à la justification politique et personnelle du président (« une menace énorme », « une tentative d'assassinat »), cet épisode expose au grand jour une administration dysfonctionnelle, dont les messages sont contradictoires et dont la crédibilité sur la scène internationale est gravement entamée. Les conséquences de cette fracture sont potentiellement dévastatrices : Sur le plan intérieur, elle donne une voix légitime à l'opposition isolationniste au sein même du camp républicain, fragilisant la base politique du président. Sur le plan international, elle offre à l'Iran et à ses alliés un argument de poids : si même les experts américains disent que la menace était inexistante, alors la guerre est bien une agression injustifiée. Sur le plan juridique, elle renforce la position de ceux qui, à l'ONU et ailleurs, dénoncent l'illégalité de l'intervention. Le silence de Tulsi Gabbard, l'isolément croissant de Trump au sein de sa propre administration, et les déclarations contradictoires de ses principaux collaborateurs dessinent le portrait d'une présidence en crise, emboîchée dans une guerre qu'elle ne maîtrise pas et qu'elle peine à justifier. Dans ces conditions, la question n'est plus de savoir si la guerre contre l'Iran était justifiée, mais combien de temps l'administration Trump pourra résister à ses propres contradictions avant que l'édifice ne s'effondre

S. L.

Post scriptum

Par B. Chellali

Dans un communiqué publié mardi soir sur son site officiel, la Confédération africaine de football (CAF) a surpris le monde du sport par une décision guignolesque de retirer le trophée au Sénégal au profit du pays organisateur, le Maroc, déclaré vainqueur sur tapis vert! Scandale, honte, coup de tonnerre, gravissime, choc... toutes les expressions ne suffiront pas pour qualifier la décision du jury d'appel de l'instance du football continental qui vient de balayer d'un revers de la main l'exploit des Lions de la Teranga réalisé pourtant sur le terrain au terme d'une bataille féroce face à leurs homologues de l'Atlas. La Confédération africaine de football, est confrontée à l'un des

La CAN et la crise de crédibilité de la CAF

épisodes les plus sensibles de son histoire récente. Le basculement d'opinions après une finale marquée par des tensions sur le terrain, une décision arbitrale controversée et des suites disciplinaires a créé un véritable choc dans le monde du football africain et au-delà. Le terrain avait pourtant délivré une vérité sportive: une victoire serrée et méritée des Lions de la Teranga face à l'équipe marocaine, lors d'un combat acharné qui s'est conclu sur le score de 1-0 après prolongations. Cependant, après la rencontre, des incidents et des recours judiciaires ont rapidement accaparé l'attention des médias et des supporters. Les faits ont été accompagnés de réactions contrastées. Des critiques visent à qualifier certaines décisions du corps disciplinaire et du

jury d'appel de la CAF comme susceptibles d'éroder la crédibilité des compétitions continentales. Le président de la CAF et d'autres responsables sont appelés à clarifier les procédures, à assurer transparence et équité, et à prévenir de futures contestations qui pourraient fragiliser la gouvernance du football sur le continent. Les suites juridiques se sont multipliées. Le Sénégal a annoncé son intention de porter l'affaire devant le Tribunal arbitral du sport (TAS), afin de défendre les droits de son équipe et de solliciter une révision des décisions prises par l'instance continentale. À ce stade, les enjeux dépassent le seul résultat d'un match: ils touchent la confiance des fédérations, des clubs et des fans dans les mécanismes qui régissent les compétitions et

les sanctions. Pour retrouver la stabilité, la CAF est appelée surtout, à engager un dialogue plus transparent avec les fédérations nationales et les parties prenantes. Des révisions possibles des procédures disciplinaires, une clarification des règles d'appel et un renforcement des mécanismes de contrôle indépendant pourraient figurer parmi les pistes envisagées. Cette affaire rappelle que le football africain, pour gagner en crédibilité, doit conjuguer performance sportive et gouvernance robuste. La CAN demeure une vitrine majeure du continent: elle mérite des décisions transparentes et, surtout, des compétitions qui soulignent le mérite des équipes sur le terrain.

B. C.